



Webinaire opérateurs DELTA IE (volets Import ET Export)

18 septembre 2025

Rappel des bonnes pratiques

Les questions posées
dans le Q&R sont
constructives

Les micros et les
caméras sont
automatiquement
désactivés afin de
garantir la fluidité des
échanges

Le support de
présentation vous sera
transmis *a posteriori*

Lorsque vous posez des
questions dans le Q&R,
merci de préciser votre
organisation

I. Export

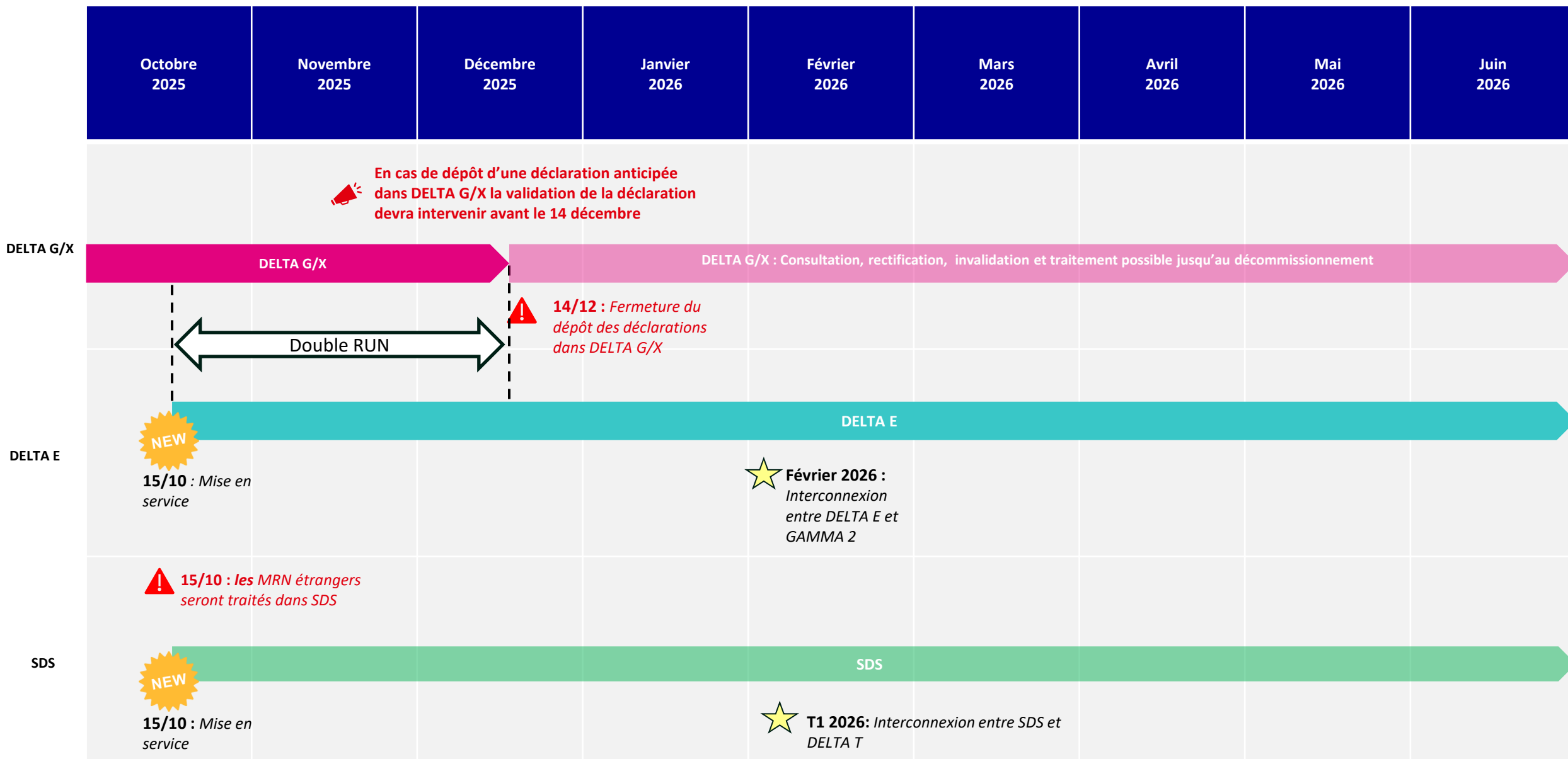
1. Période et modalités de transition
2. Questions posées durant les précédents webinaires
3. Localisation des marchandises
4. Retrait de quai prévu et retrait de quai sortie partielle

II. Import

1. Etat de la bascule
2. Calendrier de DELTA IE
3. Correctifs

I. DELTA IE – Volet Export

1. Planning : période et modalité de transition



Récapitulatif des processus abordés

Les processus suivants seront abordés durant ce webinaire



Focus des actions ou des processus qui concernent la partie SDS, le suivi de la sortie :

- Gestion des mouvements durant la période de transition
- Procédure de secours DELTA E
- Retrait de quai avant la sortie des marchandises
- Retrait de quai suite à une sortie partielle

2. Ce qu'il faut retenir :

Gestion des mouvements ouverts dans DELTA G et DELTA X



Les applications DELTA G et DELTA X seront définitivement fermées fin juin 2026. A partir du 14 décembre 2025, fin du dépôt des déclarations au sein de ces applicatifs



Il est impératif de vérifier ou de s'assurer de la sortie effective des marchandises ayant fait l'objet d'une déclaration d'exportation à partir du 1er janvier 2021



Il reste possible d'attester la réalisation d'une exportation au moyen de preuves alternatives



La DGDDI procédera à la purge des déclarations d'exportation au statut « en cours de sortie » déposées avant le 1er janvier 2021

2. Ce qu'il faut retenir : *Documentations*



Publication avant le 15 octobre de l'instruction « BOD » DELTA E »



Publication avant le 15 octobre de l'instruction « BOD » SDS»



Publication pour le 15 octobre du guide utilisateurs DELTA E pour les services



Publication pour le 15 octobre du guide utilisateurs DELTA E pour les opérateurs DTI



Publication pour début novembre du guide SDS

2. Ce qu'il faut retenir :

Habilitations à mettre à jour pour l'accès à DELTA E et SDS

DELTA IE

- Les opérateurs doivent avoir une relation de dédouanement DECO à minima
- la DGDDI a créé en masse des relations DECO Pour le passage à delta Import
- Les opérateurs pourront se rapprocher de leur PAE/PGP pour vérifier qu'ils disposent d'une relation DECO

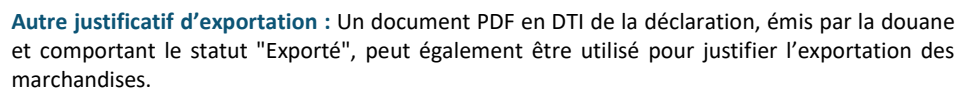
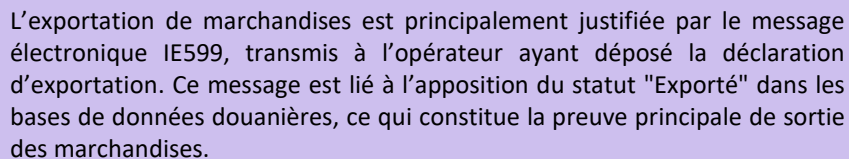
SDS

- Création en masse de compte SDS pour les opérateurs ayant un compte ECS
- Pour les opérateurs qui n'ont pas de comptes ECS :
 - *Droit de consulter les déclarations et de traiter les demandes des opérateurs*
 - si pas le cas, demander la création d'un compte EORI



Les relations détaillées sont disponibles en annexes

DOUANES
& DROITS
INDIRECTS



▼ Déclaration d'export

Dernière mise à jour le 06/06/2025, 09:52:03

CRN

24FRS0000006332CE9

MRN

24FRS0720006332ME9

Nom de l'exportateur

ETAM DESTOCK

Procédure

EXPRESS

Nature déclaration

Déclaration standard

État

Exporté

Profil de sélection

Cycle de vie

Déclaration

Informations additionnelles

Vérification au Bureau de Sortie

Admin

Demande(s)

Timer(s)

Réponses

Contrôle(s)

Évènement(s)

Dernier ciblage

Profil de sélection du circuit

JAUNE

Date du dernier ciblage:

03/06/2024, 10:51:32

Num. profil	Libe. profil	Portée	Catégorie	Sous-catégorie
Aucun profil de sélection				
0 / 0				10

Cycle de vie

Date	Évènement	État	Utilisateur
10/06/2024, 10:11:09	RECEPTION_RESULTATS_SORTIE	Exporté	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:52:32	CCS_BAE	Bon à enlever	Système
03/06/2024, 10:52:29	DELIVRER_BAE_EXPORT	Bon à enlever	Système
03/06/2024, 10:52:27	PAIEMENT	Libéré	Système
03/06/2024, 10:52:25	LIBERATION	Libéré	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:51:34	CIRCUIT_JAUNE	Accepté	Système
03/06/2024, 10:50:33	RMS_CALL	Accepté	Système
03/06/2024, 10:50:29	RECEVABILITE	Accepté	vmabit-externesoprasteria

2. Ce qu'il faut retenir : *Certification fiscale*



Preuves alternatives et vérifications

Des preuves alternatives peuvent être demandées ultérieurement, notamment lorsque les services fiscaux contrôlent l'exonération de TVA à l'exportation. Les vérificateurs de la DGFiP, ayant accès aux bases douanières, peuvent consulter en amont le statut des déclarations. Les services douaniers peuvent également solliciter ces preuves en complément

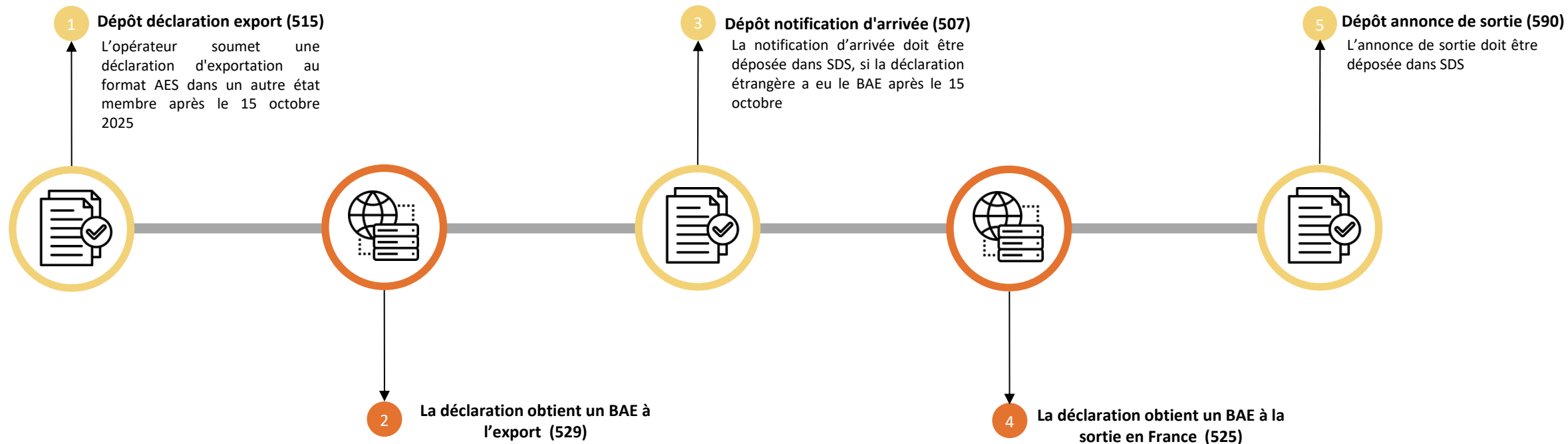
Preuves alternatives autorisées

Les preuves alternatives sont listées d'une manière exhaustive à l'article 335.4 du règlement (UE) 2015/2447 :

- Une copie du bon de livraison signé ou authentifié par le destinataire situé hors du territoire douanier de l'Union
- La preuve de paiement
- La facture
- Le bon de livraison
- Un document signé ou authentifié par l'opérateur économique qui a sorti les marchandises du territoire douanier de l'Union
- Un document traité par l'autorité douanière d'un État membre ou d'un pays tiers conformément aux règles de procédures en vigueur dans cet État ou dans ce pays
- Les écritures des opérateurs économiques concernant les marchandises fournies aux navires, aux aéronefs ou aux installations en mer

2. Ce qu'il faut retenir : *Gestion des mouvements durant la période de transition*

Cas des MRN étrangers durant la période de transition (15 octobre au 14 décembre 2025)



SI BREXIT sera programmé pour que les MRN export soient redirigés vers les bons systèmes (ECS Sortie ou SDS). Pour les bureaux de sortie qui ne sont pas connectés au SI BREXIT, un MRN étranger n'obtiendra aucun apurement s'il fait ses notifications d'arrivées et annonce de sortie dans ECS Sortie.

2. Ce qu'il faut retenir : EAD

DGDDI DELTA IE - EAD

DONNÉES GÉNÉRALES COMMUNES - PAGE 1/1

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT D'EXPORTATION (EAD)

Date et heure du BAE : 11/09/2025 18:06
Date et heure d'impression : 11/09/2025 18:06
Date et heure de présentation des marchandises : 11/09/2025 17:46

FR

MRN 25FR13000006568MB8



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de déclaration [11 01 / 11 02] : **EX C** Bureau d'exportation (déclaration) [17 02] : **FR003000 - Nancy bureau**
Nombre total d'articles : **1** Bureau de sortie déclaré [17 01] : **FR003000 - Nancy bureau**
Code sécurité [11 07] : **2 - EXS** Indicateur de circonstance spécifique [11 04] :

INTERVENANTS

EXPORTATEUR [13 01]: **TOSHIBA LIGHTING PRODUCTS FRANCE -
FR34179190300063** Expéditeur [13 02] :
42 RUE SAINT DIZIER , 54000 NANCY FRANCE
AUTRE ACTEUR DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE : DESTINATAIRE [13 03] :
TRANSPORTEUR [13 12] :

PAYS

Destination [16 03] : **GB** Exportation [16 07] : **FR** Pays d'acheminement de l'envoi [16 12] : **FR**

TRANSPORT

Masse brute totale (kg) [18 04] : **5000** Transport en conteneur [19 01] : **NON** Frais de transport - Moyen de paiement [14 02] :
MODE DE TRANSPORT MOYEN DE TRANSPORT
Intérieur [19 04] : - Au départ [19 05 061] :
À la frontière [19 03] : - À la frontière [19 03] : -
Nationalité du moyen de transport actif à la frontière [19 08 062] :

N° ID CONTENEUR [19 07 063]	NOMBRE DE SCELLÉ(S) [19 10 068]	IDENTIFIANT DE SCELLÉ(S) [19 10 015]	N° D'ARTICLE(S) DE MARCHANDISES [11 03]

Modèle d'EAD

La douane a conçu un modèle d'EAD que les opérateurs peuvent utiliser. Ce modèle facilite notamment le passage des frontières par camion grâce à l'intégration d'un code-barres.

Les entreprises disposent de plusieurs possibilités :



Imprimer l'EAD



Le télécharger sur différents dispositifs (téléphone, tablette, etc...)



Utiliser le modèle d'EAD fourni par leur prestataire

2. Ce qu'il faut retenir : *Suivi des opérateurs Delta-E SDS*



Avancée certification

- À ce jour, 7 des 21 prestataires EDI/CCS n'ont toujours pas entamé leurs tests.
- 4 opérateurs EDI ont passé le cap de 50% de certification sur les scénarios de dédouanement. Les CCS ont tous passé le cap de 50% de certification sur les scénarios de sortie.
- Le taux moyen de certification de l'ensemble des prestataires EDI/CCS s'élève à 30 %.



Rappel des échéances et impacts opérationnels



À un mois de l'échéance, un certain nombre d'opérateurs n'ont pas encore entamé leurs tests de certification (période du 22/11 au 10/09).

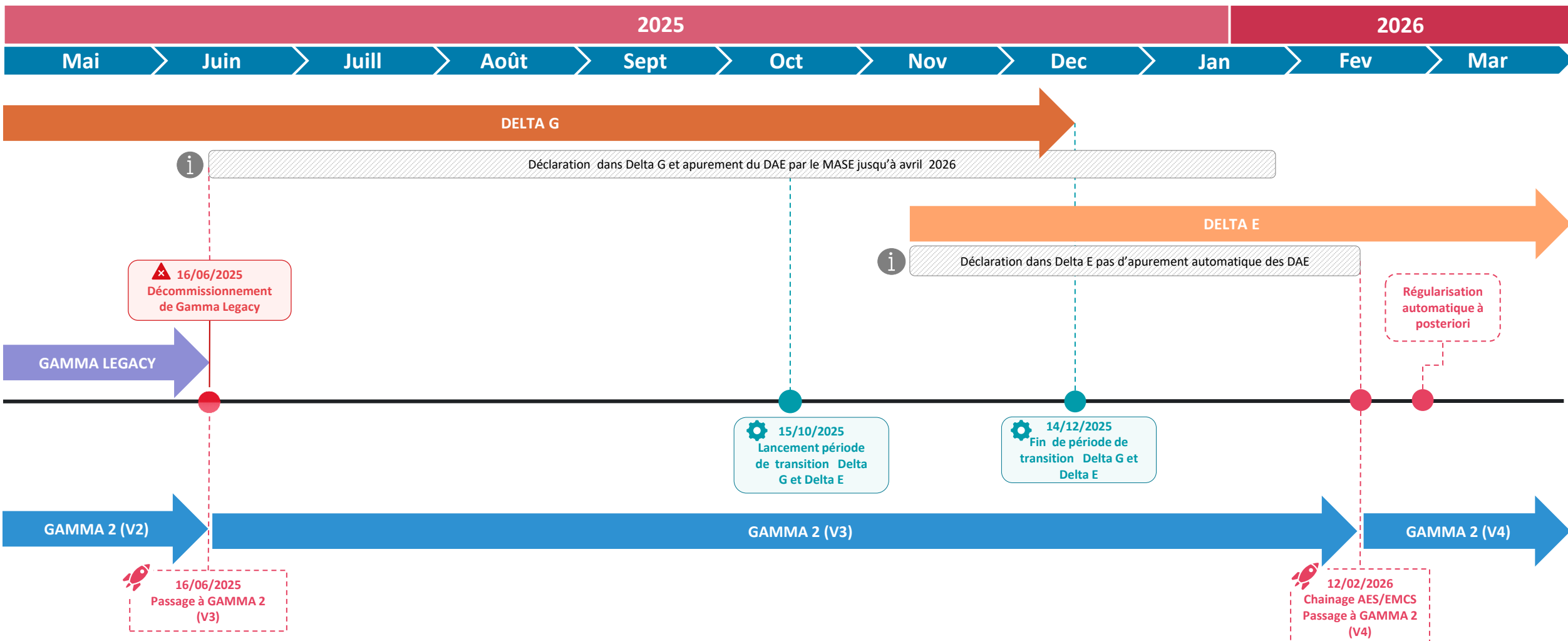
À compter du 15 octobre :

les opérateurs devront être prêts à gérer dans SDS les flux de mouvements en provenance des autres États membres. La période de transition de DELTA IE sera par ailleurs très courte. Au-delà du 15 décembre 2025, les déclarations en douane pourront être déposées dans les solutions EDI certifiées et opérationnelles ou en DTI

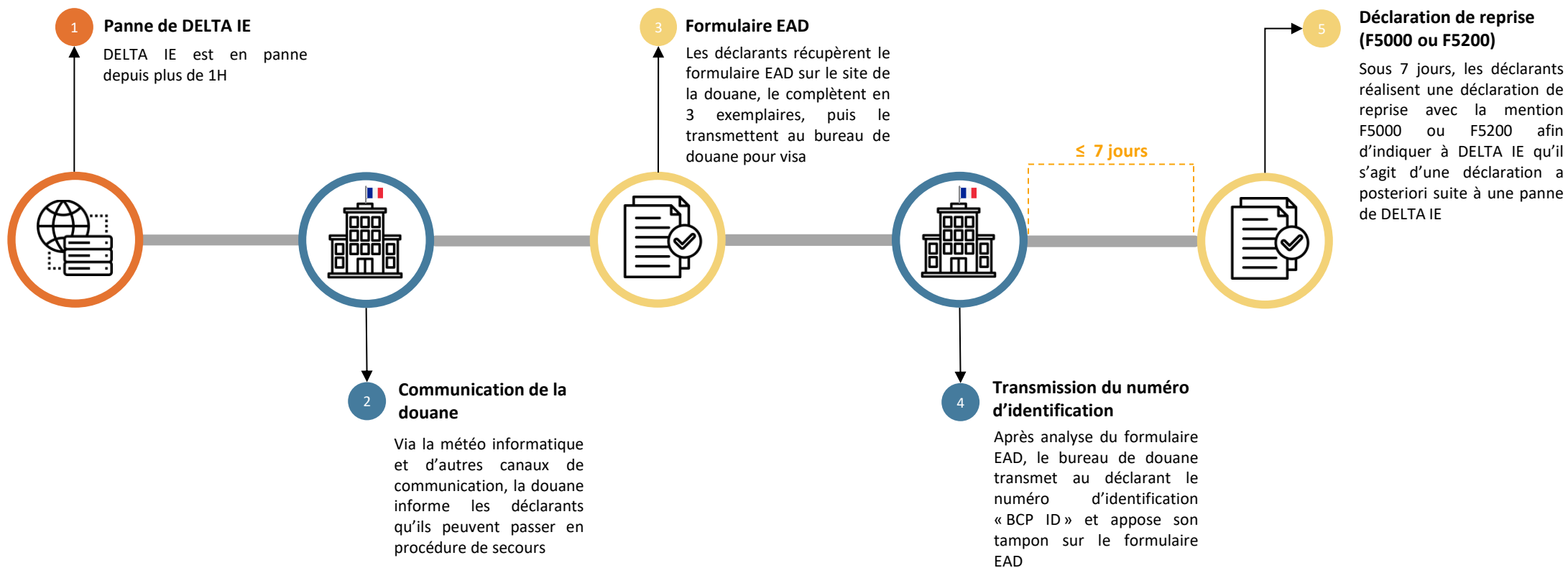


Rappel : une équipe dédiée à la certification peut être contactée via l'adresse mail suivante : delta-export-sds@douane.finances.gouv.fr.

2. Ce qu'il faut retenir : Interconnexion GAMMA2 et DELTA IE - Volet Export



2. Ce qu'il faut retenir : *Procédure de secours DELTA E*



Le formulaire EAD sera mis à disposition sur le site de la douane avant la mise en service de DELTA IE. Une instruction sera publiée afin d'expliquer comment compléter la déclaration de reprise

2. Ce qu'il faut retenir : *Procédure de secours DELTA E*



Ligne directrice et instruction :

- Nous publierons prochainement des instructions concernant la procédure de secours en France.
- La Commission européenne a déjà publié des lignes directrices relatives aux procédures de secours.
Lien disponible : <https://circabc.europa.eu/ui/group/cac828e9-6887-4721-80c1-50186bc8fe08/library/4ada35b2-717a-46cf-a124-a29af0f6a9fb/details>



À l'étude :

Il existe trois types d'opérateurs pour lesquels il a été demandé si une adaptation spécifique de la procédure de secours est prévue :

- Les OEA (Opérateurs Économiques Agréés) ;
- Les opérateurs disposant d'une PDDE (Procédure de Dédouanement à Domicile) ;
- Les expressistes

3. Localisation des marchandises

Type of location (16 15 045 000)	Validité	Qualifier of identification (16 15 046 000)	Explications	Contrôle de cohérence
A (lieu désigné)	EX / SDS	V + 2ème qualifiant	•Code bureau	vérification dans Record possible
		Z	•Adresse (rue et numéro, code postal, ville, pays)	
B (lieu autorisé) IST	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
C (lieu agréée) LADT	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
D (Autre)	EX / SDS	EORI + 2ème qualifiant		vérification dans Record possible



Le tableau ci-contre décrit les couples type de lieux et qualifiants de lieux autorisés en France suite à l'évolution du jeu de donnée de la déclaration en douane.



Il est à noter que dans le message 507 l'opérateur peut indiquer deux lieux : celui où les marchandises sont entreposées et celui où les marchandises seraient conduites pour la présentation à la DGDDI en cas de contrôle.



Les lieux qui ne correspondent pas aux types A, B et C devront être enregistrés dans la table record lieux de présentation.



Information : lorsqu'il existe un besoin économique et que la surveillance douanière ne s'en trouve pas compromise, les autorités douanières peuvent autoriser l'entreposage de marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire. Ces marchandises ne sont pas considérées comme des marchandises en dépôt temporaire (article 148 – 6 du CD)

3. Localisation des marchandises



Actualités



Nous terminons de constituer un référentiel des lieux qui sont spécifique à l'export, type des lieux : D



Les PAE PGP pourront grâce à une nouvelle interface de saisie ajouter des localisations ou des lieux de présentation spécifique à l'export dans ce référentiel

RECORD 3.3.0-SNAPSHOT

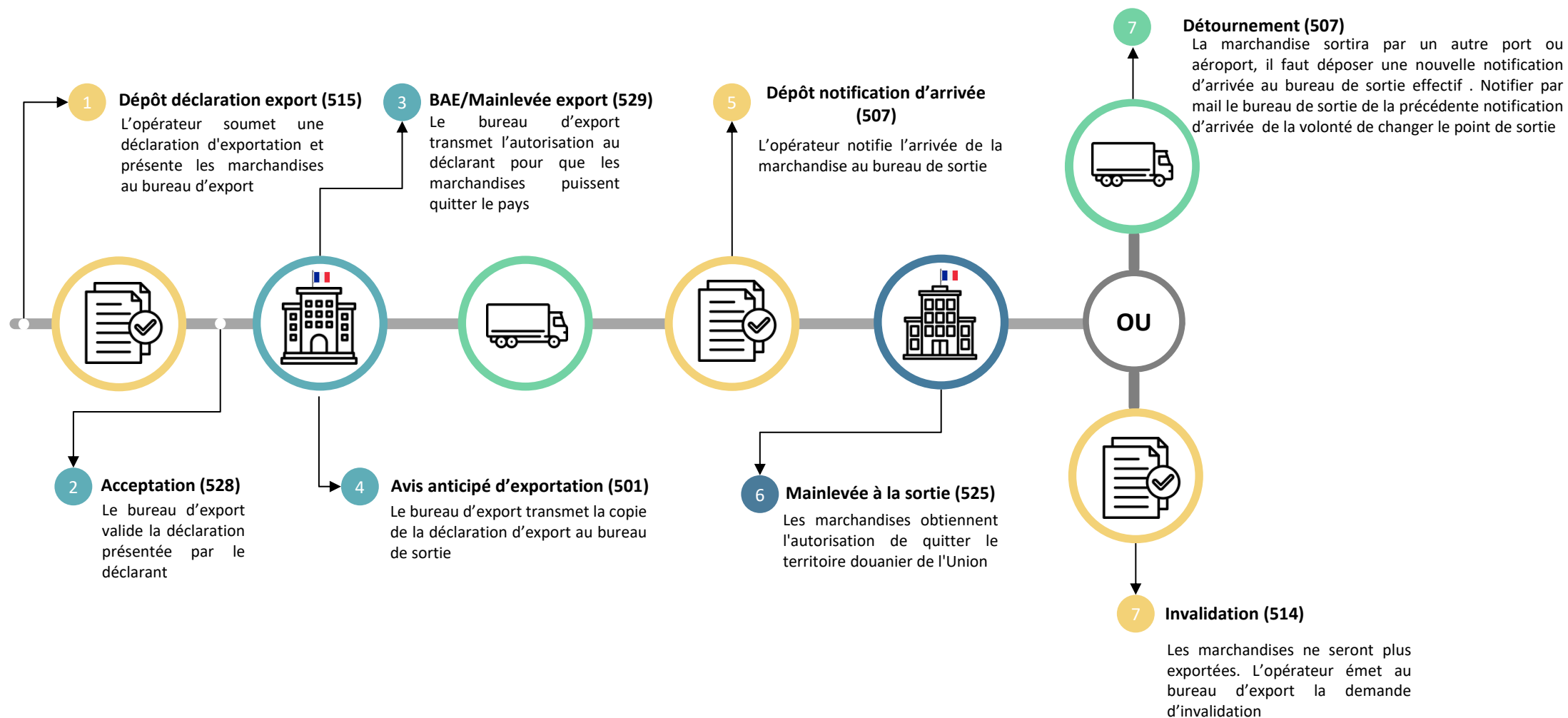
CSV JSON XML

+ Ajouter - Supprimer Dupliquer Sauvegarder Publier

☐	lid_id	lid_bur_cd	lid_bur_lib	lid_cd	lid_bur_rue...	lid_bur_cod...	lid_bur_ville	lid_bur_pays	lid_pays	lid_latitude	lid_longitude	lid_raison_s...	lid_eori
☐	1	FR000100	Amiens	URG1	AMIENS			FR	FR				
☐	2	FR000100	Amiens	URG2	AMIENS			FR	FR				
☐	3	FR000100	Amiens	URG3	AMIENS			FR	FR				
☐	4	FR000120	Angers	URG1	ANGERS			FR	FR				
☐	5	FR000120	Angers	URG2	ANGERS			FR	FR				
☐	6	FR000120	Angers	URG3	ANGERS			FR	FR				
☐	7	FR000140	Annecy	URG1	ANNECY			FR	FR				
☐	8	FR000140	Annecy	URG2	ANNECY			FR	FR				
☐	9	FR000140	Annecy	URG3	ANNECY			FR	FR				
☐	10	FR005620	Arras	URG1	ARRAS			FR	FR				
☐	11	FR005620	Arras	URG2	ARRAS			FR	FR				
☐	12	FR005620	Arras	URG3	ARRAS			FR	FR				
☐	13	FR005340	Aulnay-sous-Bois	URG1	AULNAY SOUS B...			FR	FR				
☐	14	FR005340	Aulnay-sous-Bois	URG2	AULNAY SOUS B...			FR	FR				
☐	15	FR005340	Aulnay-sous-Bois	URG3	AULNAY SOUS B...			FR	FR				
☐	16	FR000270	Avignon	URG1	AVIGNON			FR	FR				
☐	17	FR000270	Avignon	URG2	AVIGNON			FR	FR				
☐	18	FR000270	Avignon	URG3	AVIGNON			FR	FR				
☐	19	FR000390	Bayonne	URG1	BAYONNE			FR	FR				
☐	20	FR000390	Bayonne	URG2	BAYONNE			FR	FR				

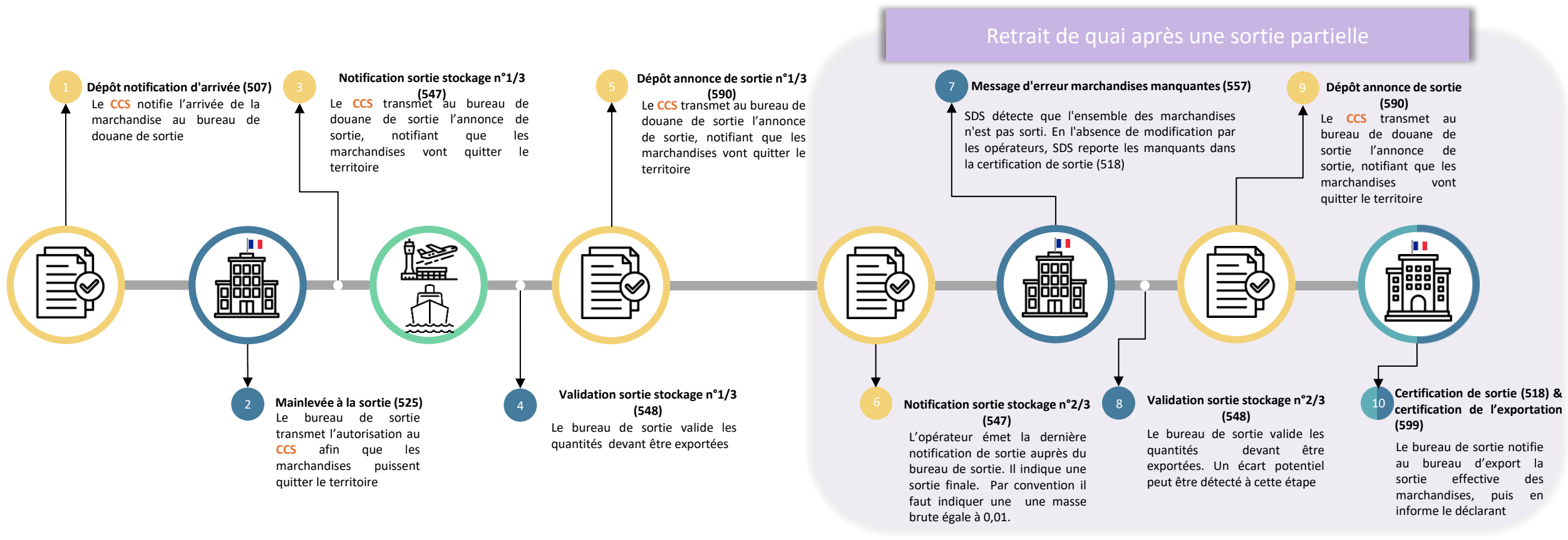
Nombre d'éléments à afficher : 20

4. Retrait de quai avant la sortie des marchandises



le retrait de quai est la situation où tout ou partie des marchandises présentes au port ou à l'aéroport est soit retournée à l'exportateur soit est reroutée vers un autre port/aéroport. Le processus présenté correspond au fonctionnement avec ou sans CCS.

4. Retrait de quai suite à une sortie partielle



le retrait de quai est la situation où tout ou partie des marchandises présentes au port ou à l'aéroport est soit retournée à l'exportateur soit est reroutée vers un autre port/aéroport. Le processus présenté correspond au fonctionnement avec ou sans CCS.

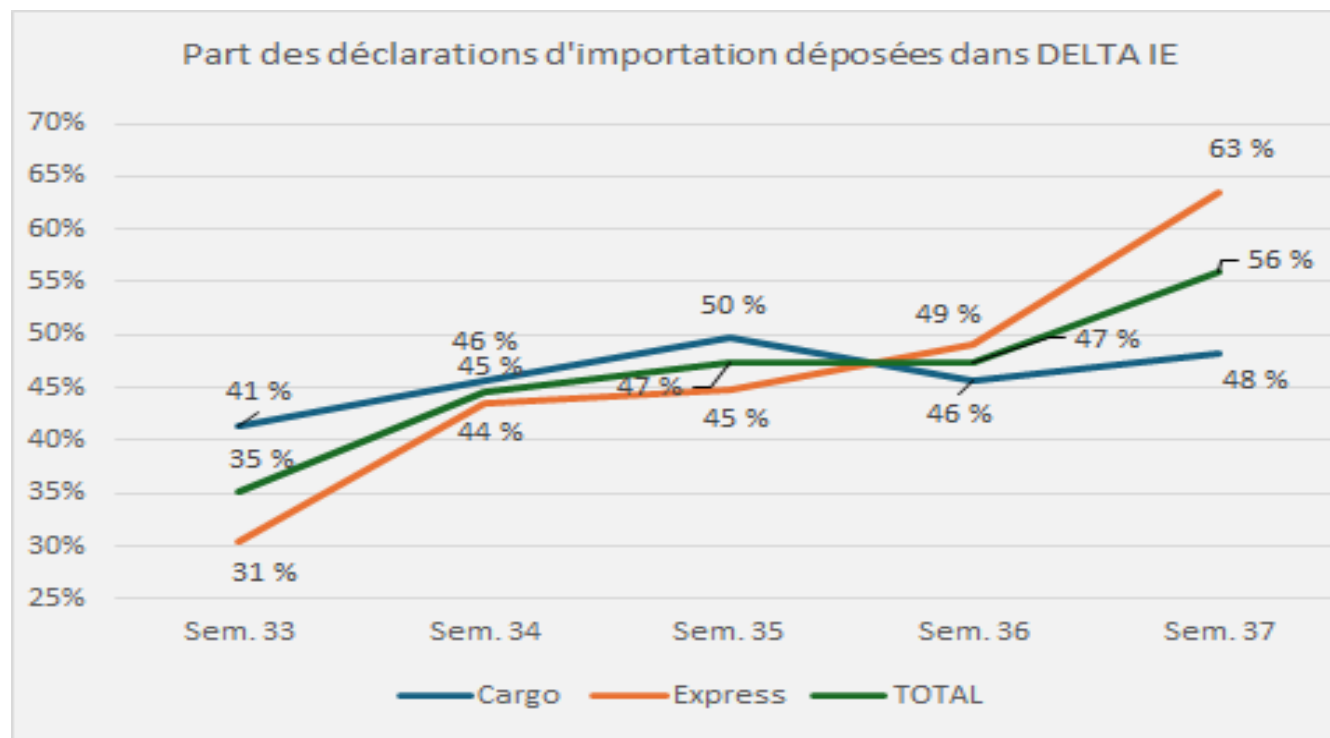
les marchandises liées à un MRN quittent le terminal portuaire ou aéroportuaire après une ou plusieurs sorties partielles. Nous prenons l'exemple d'une sortie initialement prévue en 3 phases via 3 moyens de transport différents mais dans le même port/aéroport. Toutefois, une partie des marchandises ne sera plus exportée ou sera exportée via un autre port/aéroport.

II. DELTA IE – Volet Import

Etat de la bascule

Une forte progression en semaine 37 :

Les flux express déposés dans DELTA IE représentent désormais 63 % du total des déclarations de fret express, faisant augmenter le niveau de bascule total à 56 %.



Calendrier de DELTA IE volet Import

Rappels sur le basculement vers DELTA I

Anomalies liées au remplissage de la déclaration

- Déclarations bloquées à l'état « Libéré »

Il peut s'agir d'une erreur de remplissage de la déclaration, il faut alors vérifier la déclaration et le rectifier. Les erreurs les plus courantes sont :

- EORI SIREN en lieu et place de l'EORI SIRET dans la donnée « Titulaire de l'autorisation » si le dédouanement se fait en 2 temps
- Absence d'EORI dans la donnée « Titulaire de l'autorisation » si le dédouanement se fait en 2 temps
- Erreur de cohérence avec la mention spéciale « cargo » ou « express »

Pour rappel :

- Si MS « A0010 » alors l'EORI SIRET en lien avec une PDDI doit être indiqué pour le « titulaire de l'autorisation ».
- si MS « A0020 » alors l'EORI SIRET en lien avec une PDXI doit être indiqué pour le « titulaire de l'autorisation ».

Si aucune erreur de remplissage évidente n'est relevée, il convient de faire une DA en indiquant bien le numéro de la déclaration ainsi que les flux json si la déclaration est déposée en EDI.

Anomalies liées aux modalités de dédouanement

- Déclarations simplifiées non réconciliées

Constat : de nombreuses déclarations simplifiées semblent ne pas être réconciliées ou régularisées.

Rappel : Réglementairement, une déclaration simplifiée doit être réconciliée par une déclaration complémentaire déposée **au plus tard le 10 du mois suivant le mois de dépôt de la DS**. La déclaration simplifiée ainsi réconciliée passe à l'état « BAE - DS réconciliée » dès lors que la DC est acceptée et BAE.

Si la déclaration simplifiée n'est pas réconciliée à l'issue de ce délai, alors la déclaration est bloquée (état « BAE – Hors déclaration complémentaire ») : il faut déposer une déclaration standard de régularisation (DSR) de type IM A avec un paiement comptant impératif, en indiquant en document précédent le numéro MRN de la DS non réconciliée.

Exceptions : pour les bénéficiaires d'autorisations de valeur provisoire, le délai de réconciliation peut s'étendre jusqu'à 2 ans. Cependant, la régularisation de la valeur en douane et le dépôt de la déclaration complémentaire doivent impérativement être effectués dès que l'opérateur dispose des éléments de données ou des documents nécessaires à la détermination de la valeur définitive.

Calendrier de DELTA IE volet Import

Rappels sur le basculement vers DELTA I

Anomalies techniques

- Taux de change – livraison corrective prévue le 23 septembre

Cette anomalie est applicable uniquement dans le cas de déclarations complémentaires exprimées en devise étrangère déposées le mois suivant le BAE de la DS.

Dans ce cas, il convient de déposer une **demande de rectification de la DS** pour les données suivantes :

- indiquer la devise facture en "EUR" au lieu de la devise étrangère ;
- calculer la valeur facture en euros avec le taux de change du mois de BAE de la DS ;
- calculer les ajouts et déductions en euros avec le taux de change du mois de BAE de la DS.

Une fois que la rectification est acceptée, déposer la DC.

Anomalies techniques

Problèmes dans les remontées des déclarations dans ATVAI – 3 types de problèmes identifiés

- Déclarations non reprises ou reprises de manière partielle dans ATVAI

Cette anomalie représente un nombre important de DA, elle est en cours d'analyse. En cas d'anomalie, l'opérateur doit réaliser une OLGA et préciser les numéros de déclarations concernées pour faciliter l'analyse.

- RDE n'apparaissant pas dans les relevés ATVAI

Cette anomalie n'est présente qu'en cas de représentation directe. La donnée « représentant » n'est pas reprise dans ATVAI. Une évolution du service en ligne est prévue.

- Difficultés pour croiser les données dans ATVAI

Certains opérateurs ne retrouvent pas leurs déclarations dans ATVAI: le numéro MRN est renvoyé à l'opérateur dans certaines solutions de dédouanement alors que ATVAI reprend le numéro CRN. Une évolution est prévue pour renvoyer également le numéro CRN, et du côté ATVAI pour intégrer le numéro MRN.

Correctifs

1) Version 1.8 livrée le 9 septembre 2025 :

- Anomalie sur des déclarations complémentaires déposées hors délai ;
- Possibilité d'indiquer une référence étrangère en document précédent pour les régimes précédents 71, 51, 21,22 et 44.

2) Livraison (V1.9) du 23 septembre 2025 :

- Possibilité de déposer une demande de rectification en environnement de formation ;
- Application des taux d'ajustement avec arrondi ;
- Résolution de l'anomalie sur la valeur en douane lors du dépôt de la déclaration de placement en entrepôt ;
- Écart résiduel de liquidation douanière sur certaines déclarations.

Information

Date prévisionnelle pour le prochain webinaire :
octobre

Posez-nous vos questions !



Merci pour votre participation

Annexes

À retenir :



DELTA G/X, ECS

Si la déclaration est déposée dans l'ancien système alors les demandes d'invalidation, de rectification et toutes les notifications d'arrivées et annonces de sortie doivent être réalisées sur DELTA G/X et ECS



DELTA IE, SDS

Si la déclaration est déposée dans le nouveau système alors les demandes d'invalidation, de rectification et toutes les notifications d'arrivées et annonces de sortie doivent être réalisées sur DELTA IE et SDS

Demande d'informations

Accueil / Recherche

Déclarations Demandes **Demande d'information à l'exportation**

* Pour demander des informations concernant une déclaration d'exportation qui n'est pas française, veuillez indiquer le MRN concerné ainsi que la raison de la demande.

25BED000004965CA6 Demande de données d'export

Envoyer la demande

Demandes d'informations - État des demandes

MRN	Statut MRN	Exportateur	BE concerné	Date demande↑↓	Motif de la demande	Référence	État de la demande
25BED000004965CA6	Bon à enlever	FARFETCH EUROPE TRADING BV	BE212000	15/07/2025, 14:57:33	Demande de données d'export	25FR000004978IE527	Réponse positive à la demande

<< < 1 > >> 1 / 1 sur 1 10



1. Visualisation du document

Après une demande de données d'export la déclaration peut être consultée en cliquant sur l'œil.



2. Format JSON

Toutes les données vous seront transmises au format JSON.

```

Tree
object {15}
  messageSender : NECA.FR
  messageRecipient : NECA.IT
  preparationDateAndTime : 2025-03-05T10:01:17
  messageIdentification : 25IT01410000602ME5_2_13_1700060477
  messageType : CD538C
  correlationIdentifier : D5271752591453
  ExportOperation {7}
  CustomsOfficeOfExport {1}
  CustomsOfficeOfExitDeclared {1}
  CustomsOfficeOfRequest {1}
  Exporter {2}
  ControlResult {3}
  CurrencyExchange {1}
  RiskAnalysisIdentification {2}
  GoodsShipment {9}
  
```

Demande d'informations : à partir du 15 octobre elle doit être demandée exclusivement dans DELTA IE


ECS

Demande d'informations au bureau d'export

Référence du mouvement (MRN) * saisir le MRN concerné

Bureau demandeur *

Code raison de la demande *

Autre demande d'informations sur le mouvement

Langue

VALIDER




DELTA IE

Accueil / Recherche

Déclarations Demandes **Demande d'information à l'exportation**

* Pour demander des informations concernant une déclaration d'exportation qui n'est pas française, veuillez indiquer le MRN concerné ainsi que la raison de la demande.

Demandes d'informations - État des demandes

MRN	Statut MRN	Exportateur	BE concerné	Date demande↑↓	Motif de la demande	Référence	État de la demande
<< < > >> 0 / 0 sur 0 10							

Demande d'informations



Demande d'informations sur un MRN

Le douanier peut demander des informations sur un MRN d'un système d'exportation d'un autre État membre.

Pour ce faire :

1 saisir un MRN étranger

2 Sélectionner un motif

3 Envoyer la demande


DELTA-IE

DOUANES & DROITS INDIRECTS

Téléprocédure de dédouanement

ACCUEIL
RECHERCHE

Rechercher par identifiant

NARA Anthony

Paris principal bureau

Accueil / Recherche

Déclarations
Demandes
Demande d'information à l'exportation

* Pour demander des informations concernant une déclaration d'exportation qui n'est pas française, veuillez indiquer le MRN concerné ainsi que la raison de la demande.

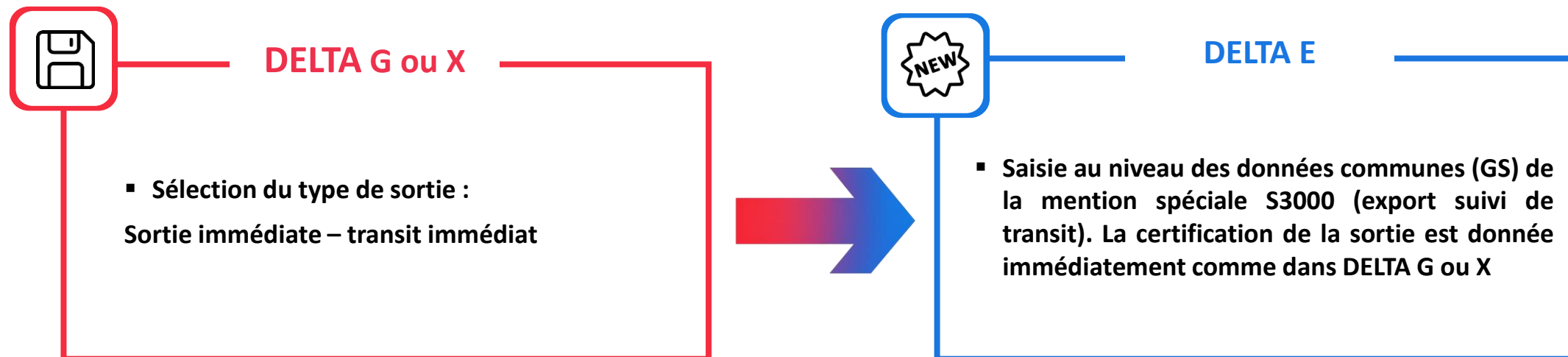
25BED000004965CA6
Demande de données d'export

Envoyer la demande

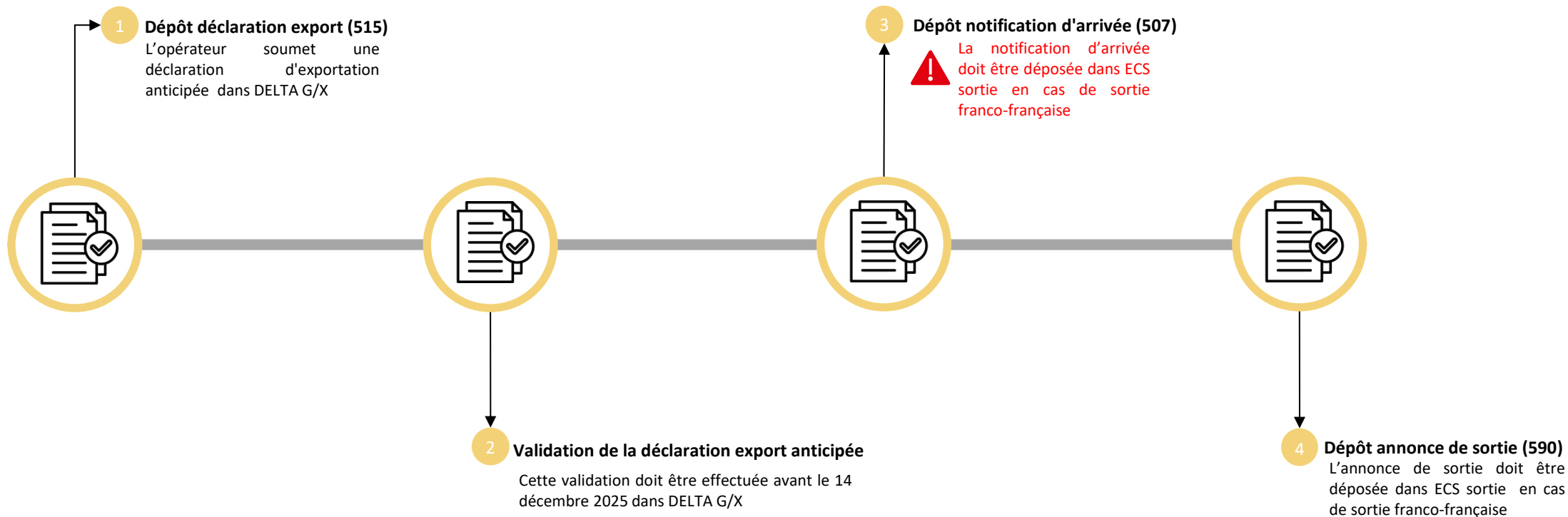
Demandes d'informations - État des demandes

MRN	Statut MRN	Exportateur	BE concerné	Date demande↑↓	Motif de la demande	Référence	État de la demande
<< < > >> 0 / 0 sur 0 10							

Fonctionnement export suivi de transit en période de transition

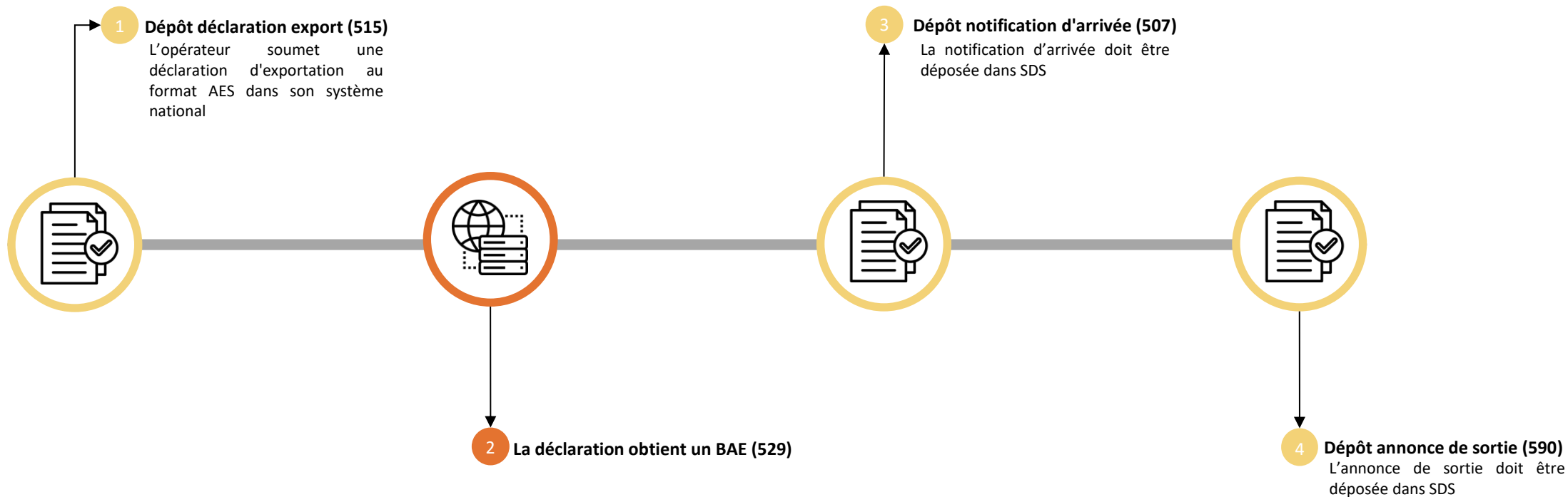


En cas de dépôt d'une déclaration anticipée dans DELTA G/X la validation de la déclaration devra intervenir avant le 14 décembre



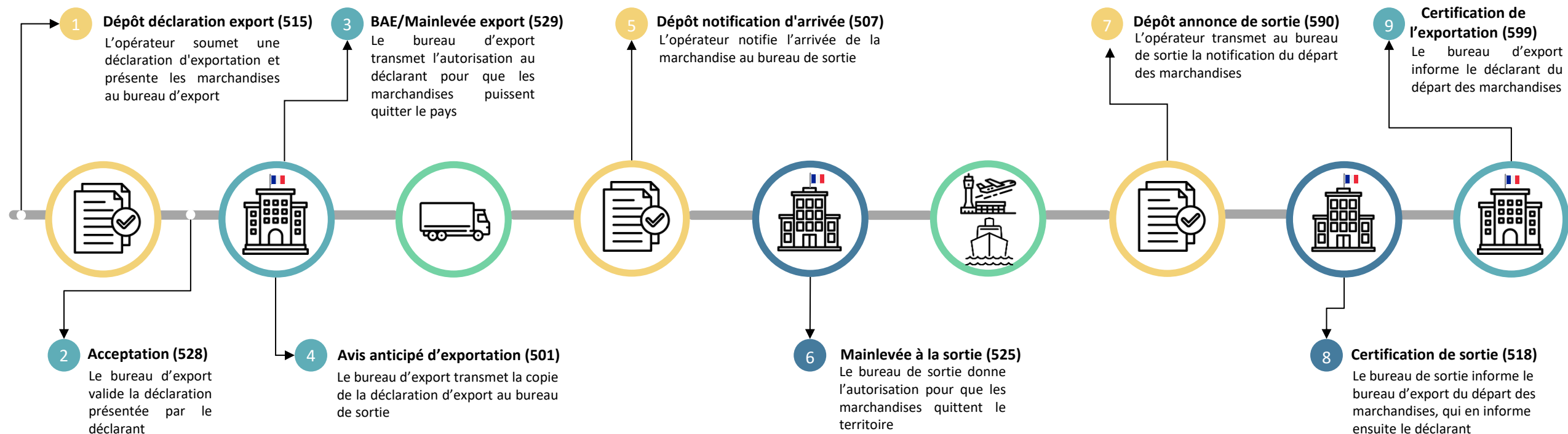
Il est recommandé aux opérateurs de ne plus déposer de déclarations anticipées dans DELTA G/X après le 14 novembre 2025 au regard du délai de 30 jours pour valider la déclaration anticipée, ou de prévoir la validation des déclarations anticipées avant le 14 décembre 2025

Un MRN étranger au format AES doit être apuré dans SDS

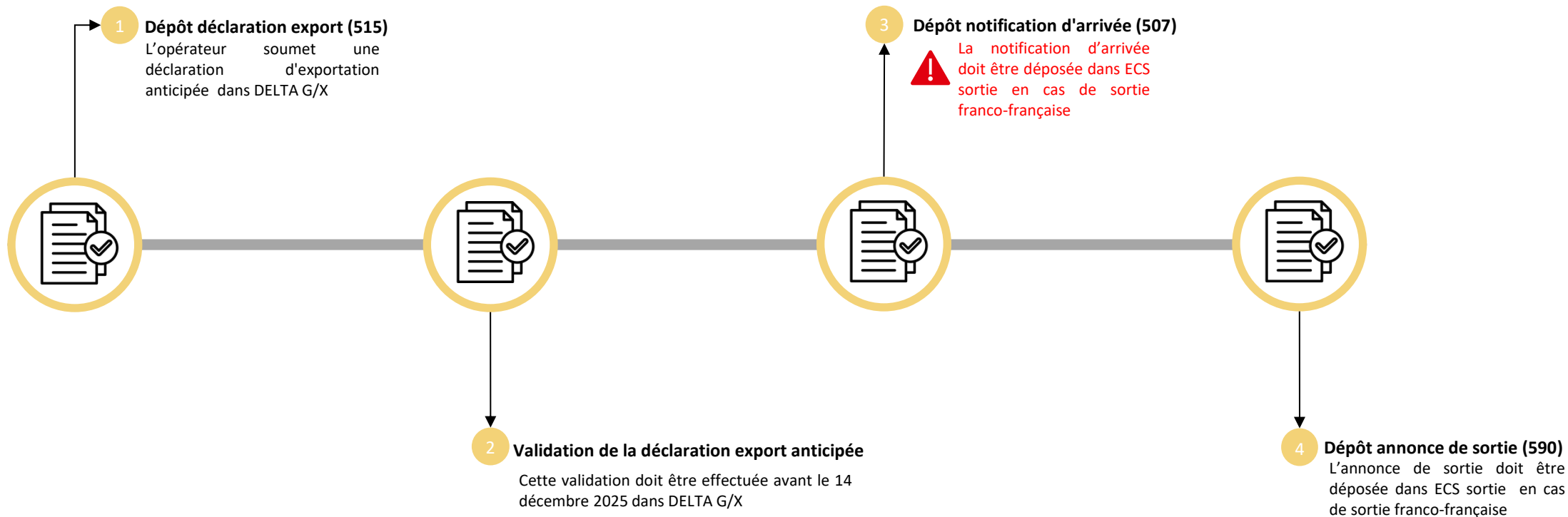


SI BREXIT sera programmé pour que les MRN export soient redirigés vers les bons systèmes (ECS Sortie ou SDS). Pour les bureaux de sortie qui ne sont pas connectés au SI BREXIT, un MRN étranger n'obtiendra aucun apurement s'il fait ses notifications d'arrivées et annonce de sortie dans ECS Sortie

Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : cas nominal (bureau de sortie ≠ bureau d'export)

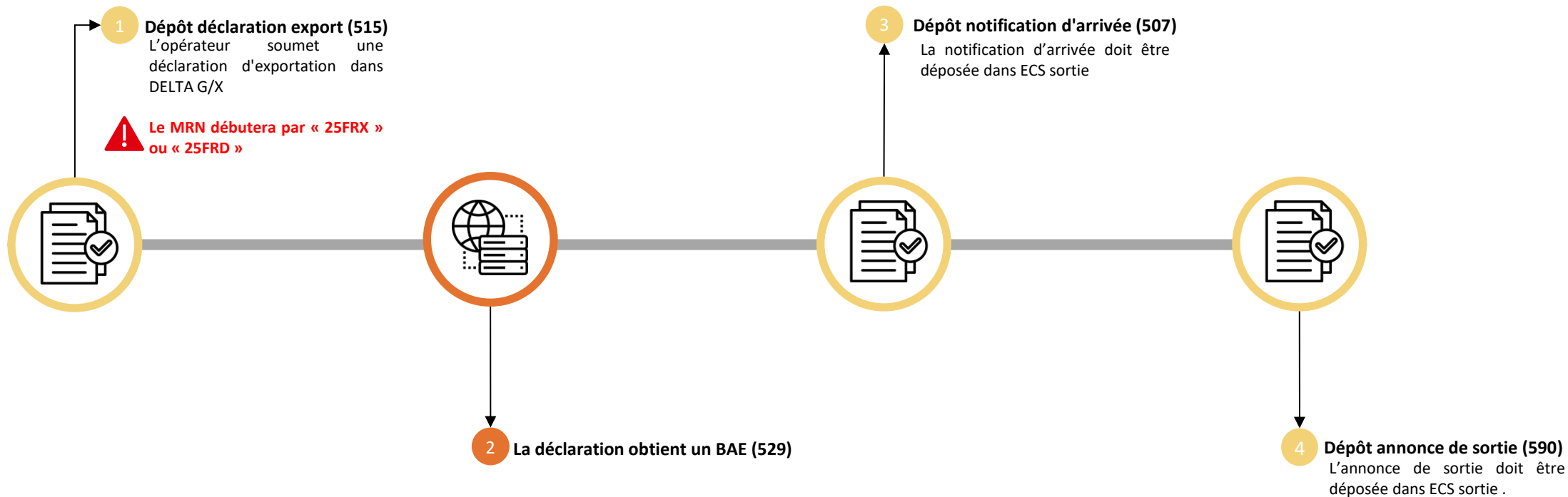


En cas de dépôt d'une déclaration anticipée dans DELTA G/X la validation de la déclaration devra intervenir avant le 14 décembre



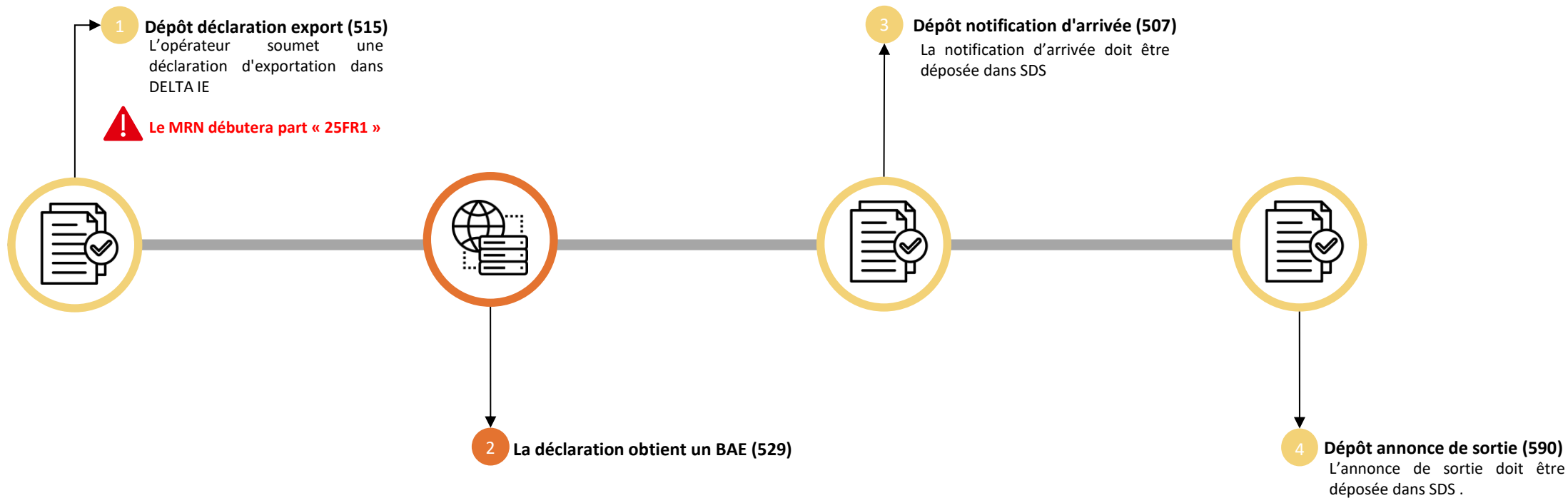
Il est recommandé aux opérateurs de ne plus déposer de déclarations anticipées dans DELTA G/X après le 14 novembre 2025 au regard du délai de 30 jours pour valider la déclaration anticipée, ou de prévoir la validation des déclarations anticipées avant le 14 décembre 2025

Un MRN français de DELTA G/X doit être apuré dans ECS



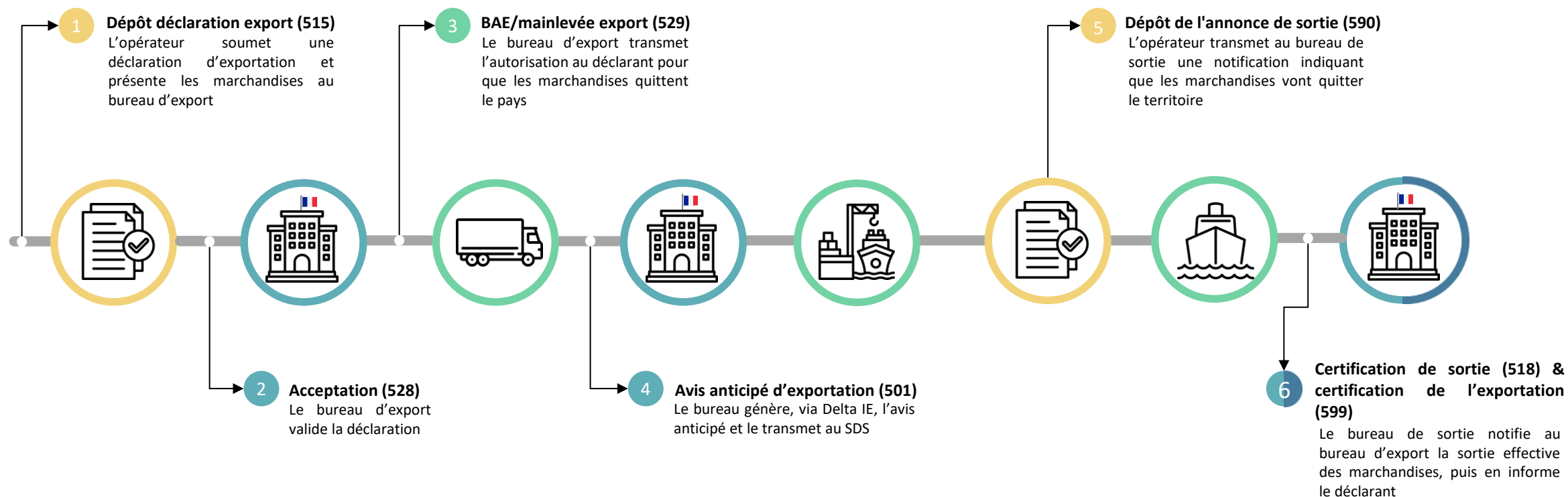
Les mouvements toujours à l'état « ECS En cours de sortie » seront progressivement invalidés (au plus tard en juin 2026)

Un MRN français de DELTA IE doit être apuré dans SDS

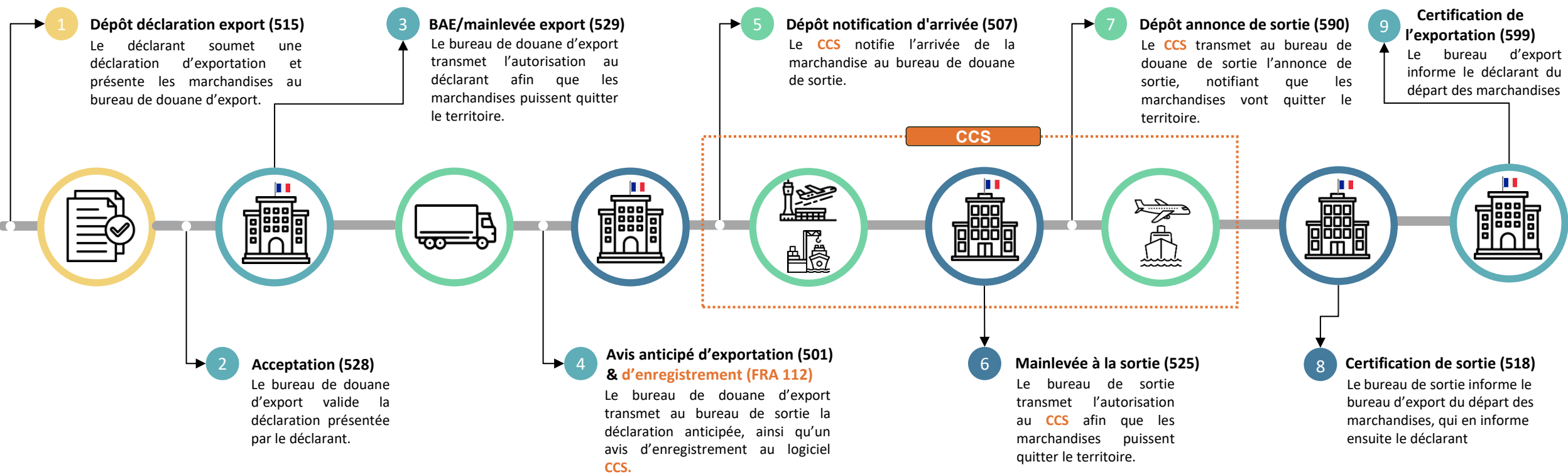


Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : bureau d'export et de sortie identiques

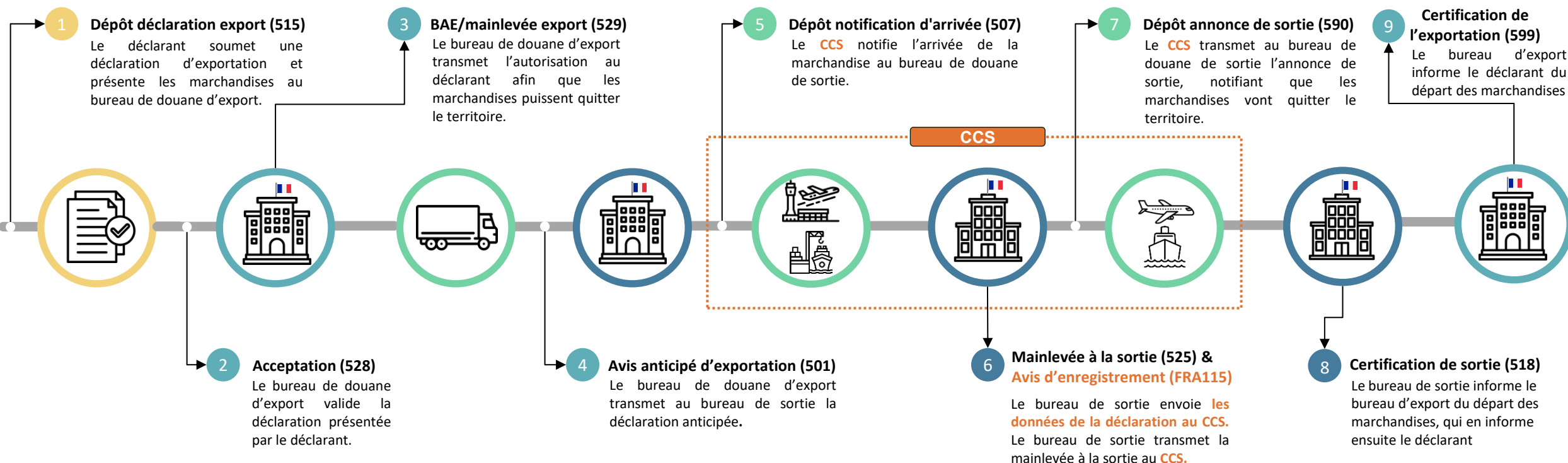
Un processus simplifié (une étape en moins) : déclaration et sortie depuis le même bureau



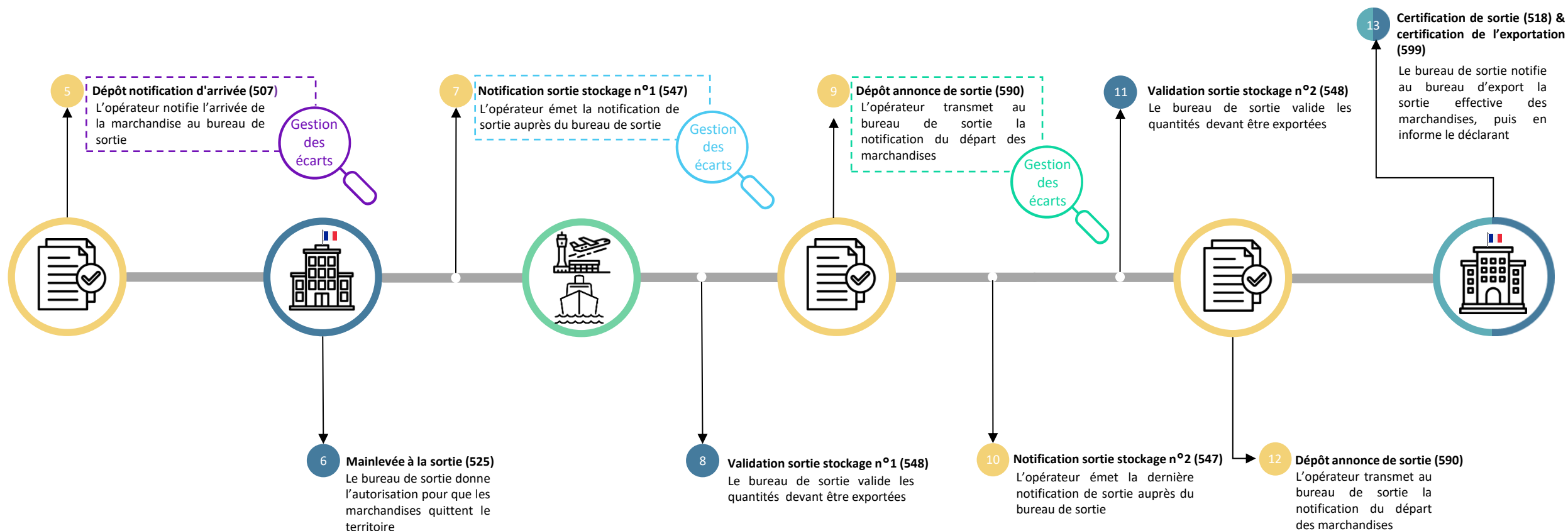
Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN français)



Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN étranger)



Focus : les différentes étapes de la gestion des écarts à partir de la notification d'arrivée (507)



La gestion des écarts est le procédé par lequel les opérateurs à la sortie peuvent amender certaines données de la déclaration d'exportation initiale ayant obtenu la mainlevée. Elle est réalisée dans SDS via les étapes correspondant aux messages 507, 547 et 590. Cette gestion permet notamment d'indiquer des pertes, telles que des avaries, des marchandises cassées ou détruites, ou des manquants, c'est-à-dire lorsque qu'une partie de la marchandise a disparu avec un impact fiscal. Elle permet également de signaler des changements de conditionnement avec impact sur la masse brute, mais elle n'est pas destinée à reporter de nouveaux articles ni des quantités supérieures à celles de la déclaration initiale.

La notification de sortie de stockage (547)

Une nouvelle notification

- Pour se conformer aux exigences du CDU, Article 332 « *formalité de sortie de marchandise* » ; Article 333.4 « *Surveillance des marchandises ayant obtenu la main levée pour la sortie* » une notification de sortie de stockage sera désormais exigée afin de suivre les sorties partielles.
- Il s'agit d'une nouvelle notification que les opérateurs peuvent déposer dans SDS, permettant une gestion plus fine des sorties dites « partielles ».
- Les opérateurs vont stocker des marchandises et les sortir soit en totalité (sortie finale) soit en plusieurs fois (sortie partielle).

SDS
Suivi de Sortie

ACCUEIL
NOTIFICATION D'ARRIVÉE
NOTIFICATION DE SORTIE DE STOCKAGE
ANNONCE DE SORTIE
MOUVEMENTS

[← Retour à la liste des MRN](#)

Créer une notification de sortie de stockage

Données communes
Articles(s) du MRN à sortir
Détail de contenu

MRN
25FR000FD479AF6BB2
*Les champs ou les sections suivis d'un * sont obligatoires*

Opération d'exportation

Numéro de référence de la notification de sortie de stockage *
Date et heure de la présentation des marchandises *

23 April 2025

Sortie *
☐ Partielle
☐ Finale



Notification de sortie de stockage (IE 547)

Les opérateurs choisissent soit de sortir la totalité des marchandises stockées, soit une partie. Si c'est la totalité, ils doivent préciser « sortie finale »



Notification d'arrivée au bureau de sortie (IE 507)

Les opérateurs déposent la notification et indique « sortie avec stockage »



Vérification des quantités sorties vs quantités déclarées

L'opérateur vérifie que les quantités sorties correspondent aux quantités déclarées, et le bureau de sortie effectue la vérification finale. Il n'est pas possible de déclarer une quantité supérieure à celle indiquée dans la déclaration initiale, mais il est possible de déclarer une quantité inférieure.



Décision : conformité ou écart

Le bureau de sortie analyse, à partir des IE507 et IE547, les quantités indiquées et valide ou non la cohérence des données via le message IE548



Gestion des écarts

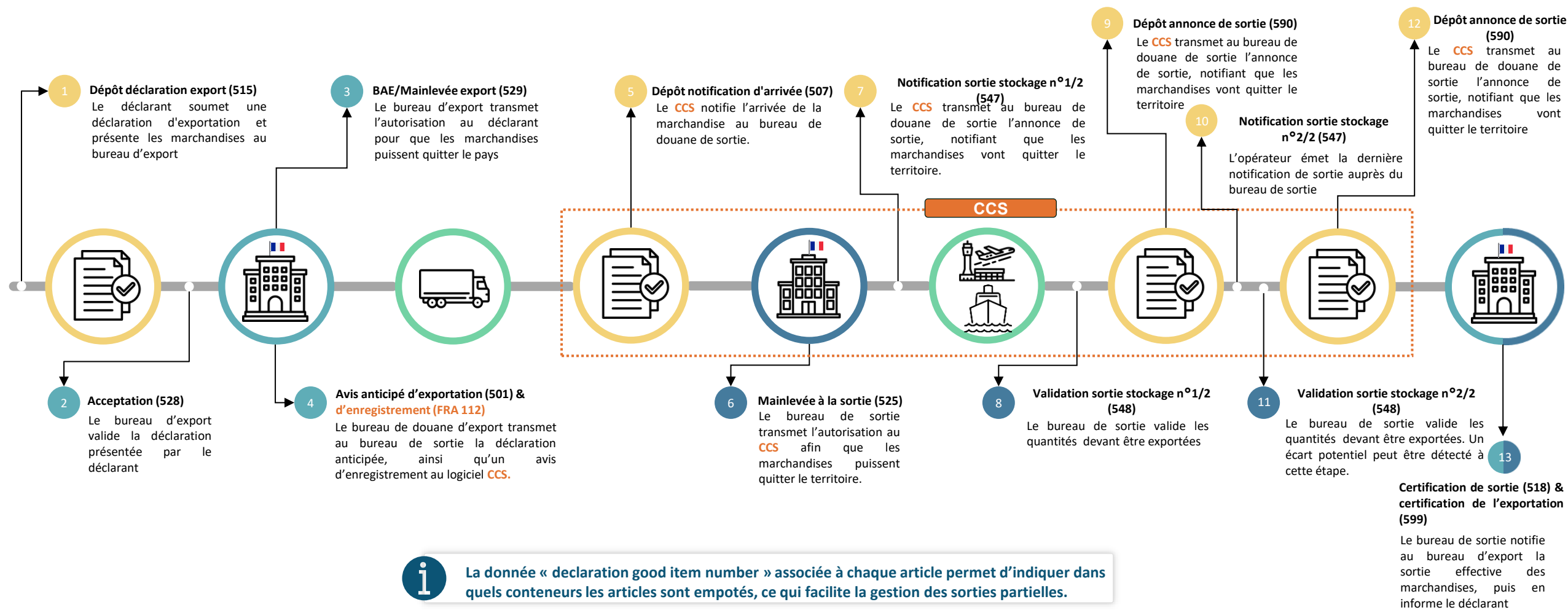
La notification de sortie de stockage avec le statut « sortie finale » a aussi pour fonction de vérifier les écarts (IE 547 avec mention sortie finale)

Les modifications possibles dans les 3 notifications (507,547,590)


 Il est possible d'indiquer des changements à plusieurs étapes pour certains éléments de données de la déclaration en douane qui a obtenu la mainlevée du bureau d'export

			Notification d'arrivée (507)	sortie de stockage (547)	Annnonce de sortie (590)
EXPEDITION-ENVOI	Mode de transport à la frontière		✓	✓	
	Numéro de référence UCR		✓		
	Équipement de transport*	Numéro d'identification du conteneur*	✓		✓
		Nombre de scellés	✓		
		Scellé – identifiant	✓		
		Référence de la marchandise – Numéro d'article dans la déclaration	✓		
	Moyen de transport actif à la frontière	Type d'identification	✓	✓	
		Numéro d'identification	✓	✓	
		Nationalité	✓	✓	
	Document de transport	type	✓		
		Numéro de référence	✓		
EXPEDITION-ARTICLE DE MARCHANDISE	Numéro de référence UCR		✓		
	Marchandise*	Masse brute de la marchandise*	✓		✓
		Masse nette de la marchandise	✓		✓
	Emballage	Type d'emballages	✓		✓
		Nombre de colis	✓		✓
		Marques d'expédition	✓		✓
	Document de transport	Type	✓		
		Numéro de référence	✓		

Cas de sortie à la suite d'un stockage, gérée par un CCS (avec sortie partielle et gestion des écarts potentielle)



1. La déclaration standard : Rectification

Rectification (article 173 du CDU)

- Uniquement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- 30 jours à compter de la réception de la demande de rectification pour statuer sur sa recevabilité

Gestion dans DELTA IE

- Démarche dématérialisée (message IE513)
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE (règle R0883 du CSO)

1

Choix de la déclaration

[< Précédent](#)

Motif de la demande : *

-

REC09 - Champs relatifs aux données opérateurs (numéro EORI du destinataire / expéditeur)

REC13 - Localisation des marchandises

REC16 - Erreur sur la nomenclature des marchandises

REC17 - Autres champs

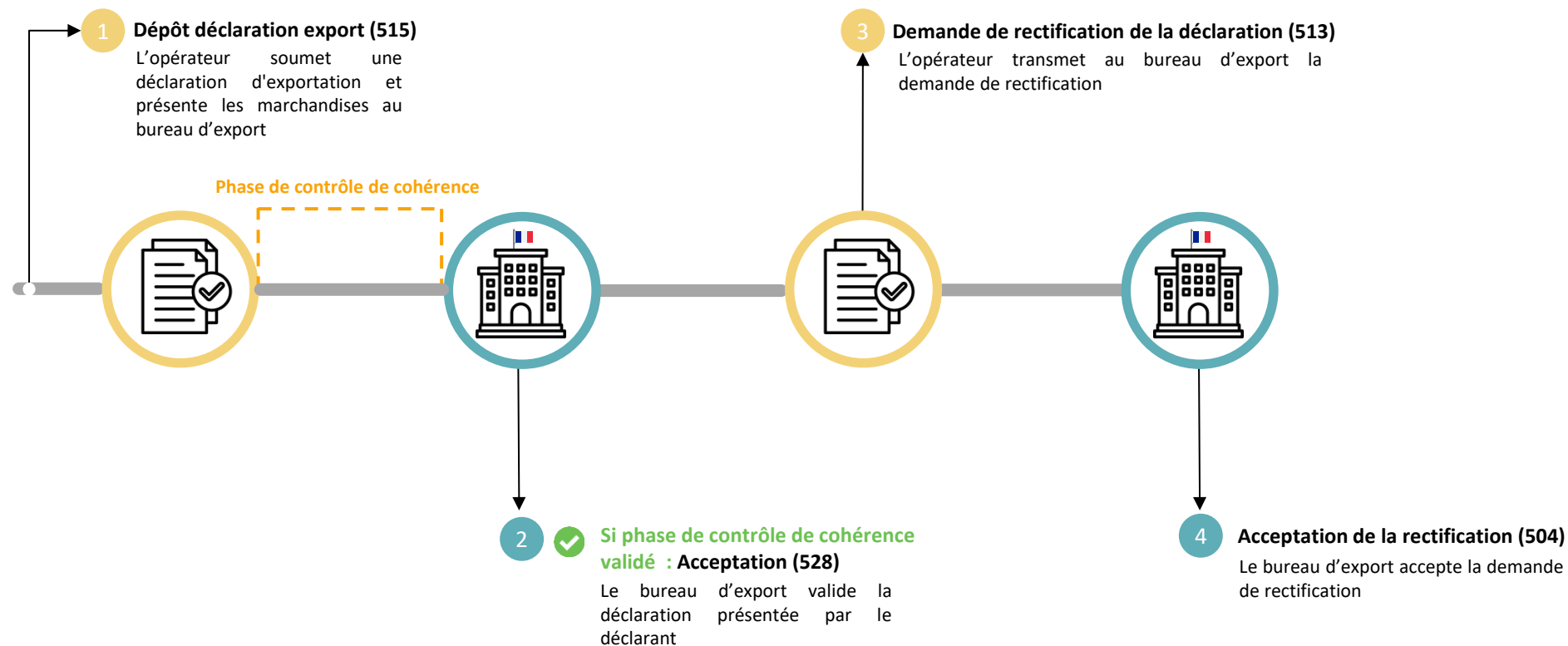
REC18 - Report de documents manquants

REC19 - Erreur sur le régime douanier déclaré à l'exportation

1. Rectification : les données non rectifiables

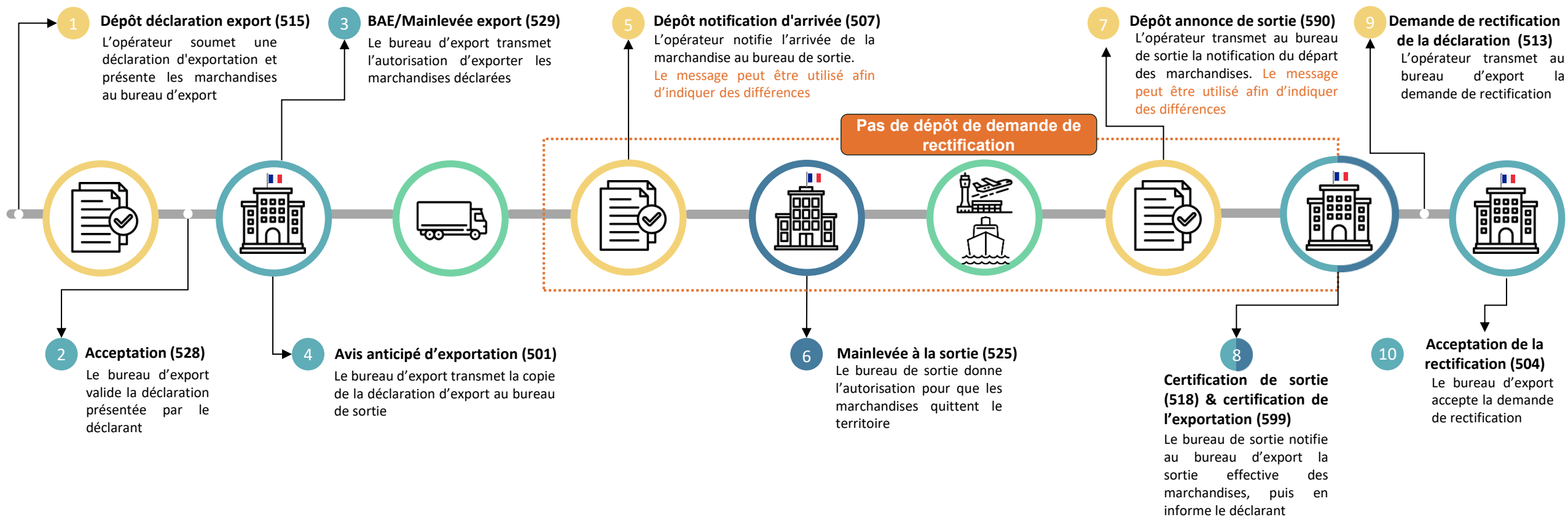
Demande de rectification (IE513)	
Éléments de données du groupe "données générales"	Éléments de données du groupe "Opération d'exportation"
Exportateur	MRN
Représentant	LRN
Déclarant	Type de déclaration
Bureau de douane d'exportation	Type de déclaration additionnelle
Bureau de douane de sortie (déclaré)	Sécurité
Bureau de douane de présentation	

1. Présentation du processus : rectification avant BAE



Dans le cas d'une déclaration d'exportation anticipée il est possible de modifier les données avant le dépôt de la notification de présentation

1. Présentation du processus : rectification après BAE (cas d'une sortie immédiate)



Préconisation : éviter de déposer des demandes de rectification après l'émission de la BAE, en raison de l'absence de communication entre le bureau d'exportation et le bureau de sortie.

1. La déclaration standard : Invalidation

Invalidation (article 174 du CDU)

- Prioritairement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- Les services douaniers peuvent invalider une déclaration d'export (150j après BAE)

Gestion dans DELTA IE

- Plus de demande de modification papier
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE

1

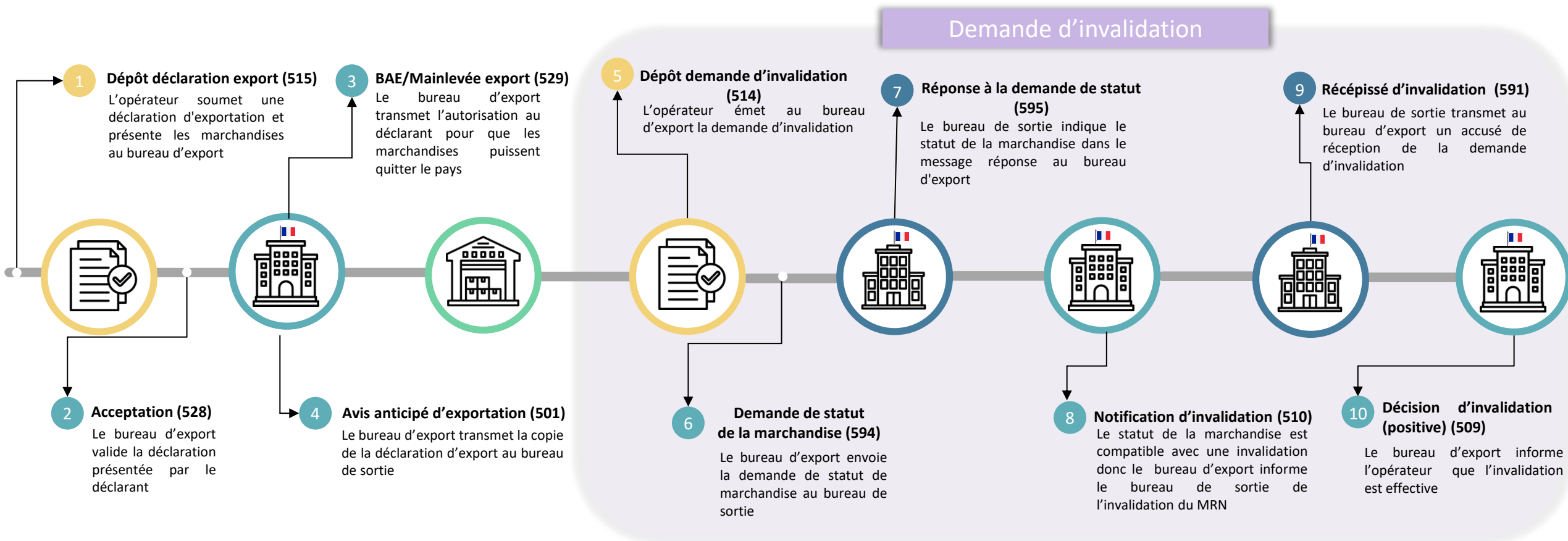
Choix de la déclaration

[< Précédent](#)

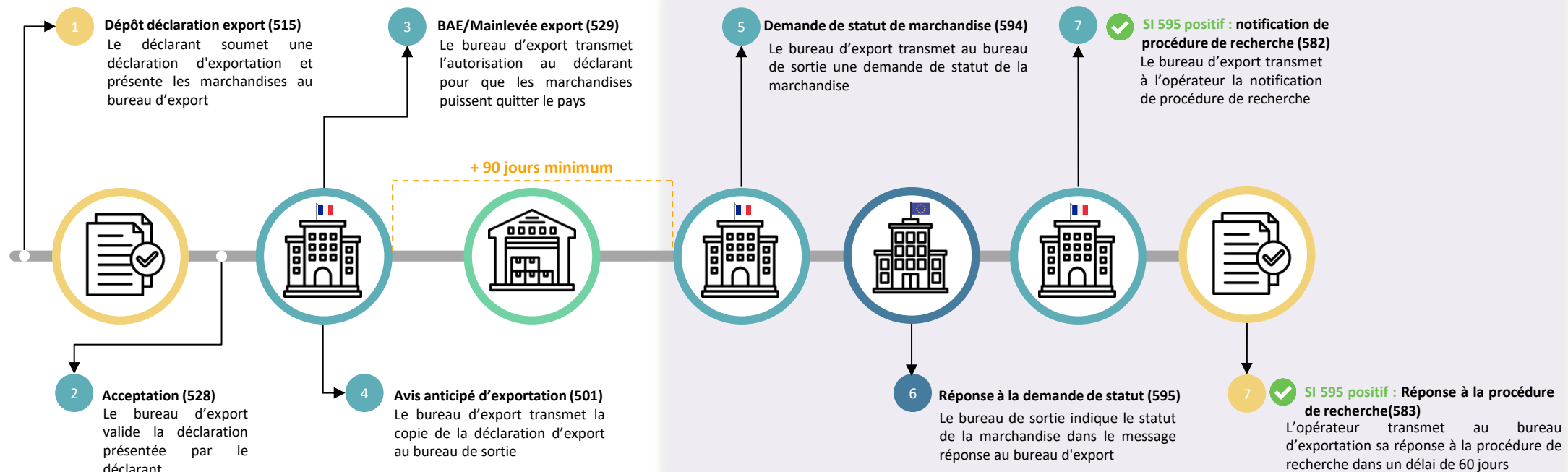
Motif de la demande : *

- INV01 - Déclaration sans colis
- INV02 - Changement de déclarant
- INV03 - Déclaration en doublon
- INV04 - Erreur sur la nomenclature des marchandises
- INV06 - Destruction de la marchandise
- INV08 - Suppression d'un article

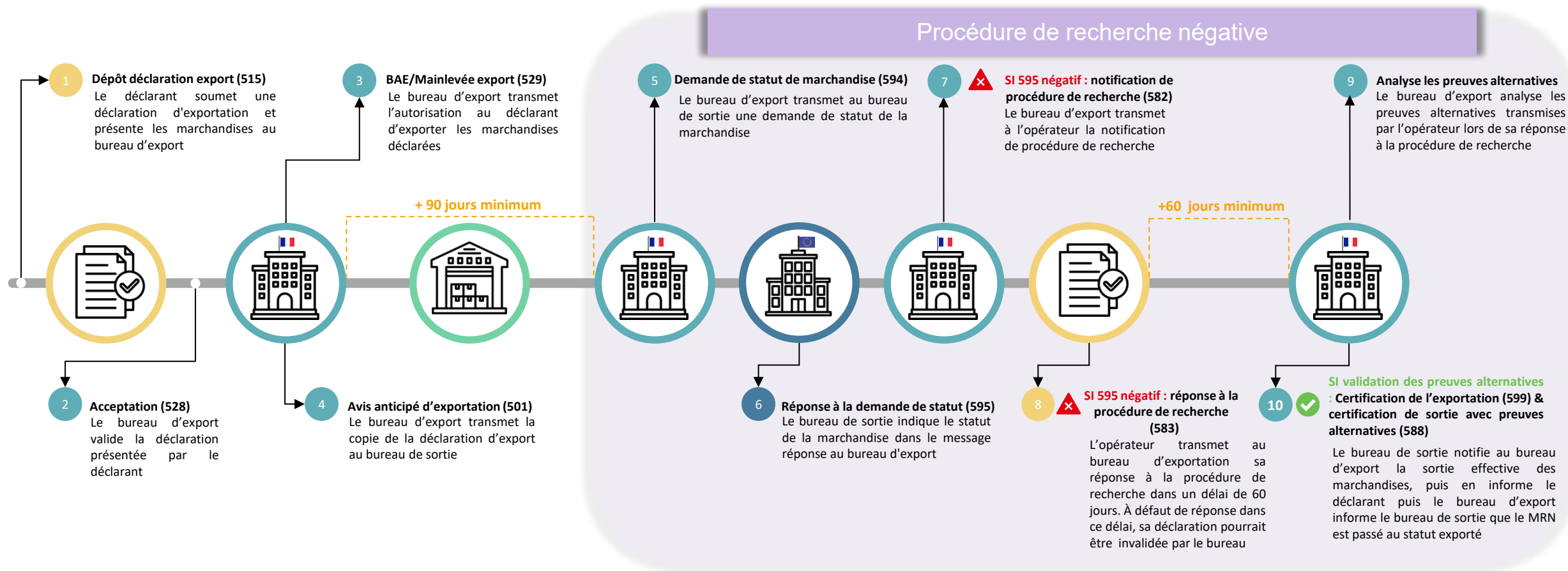
1. Présentation du processus : demande d'invalidation après mainlevée mais avant la sortie



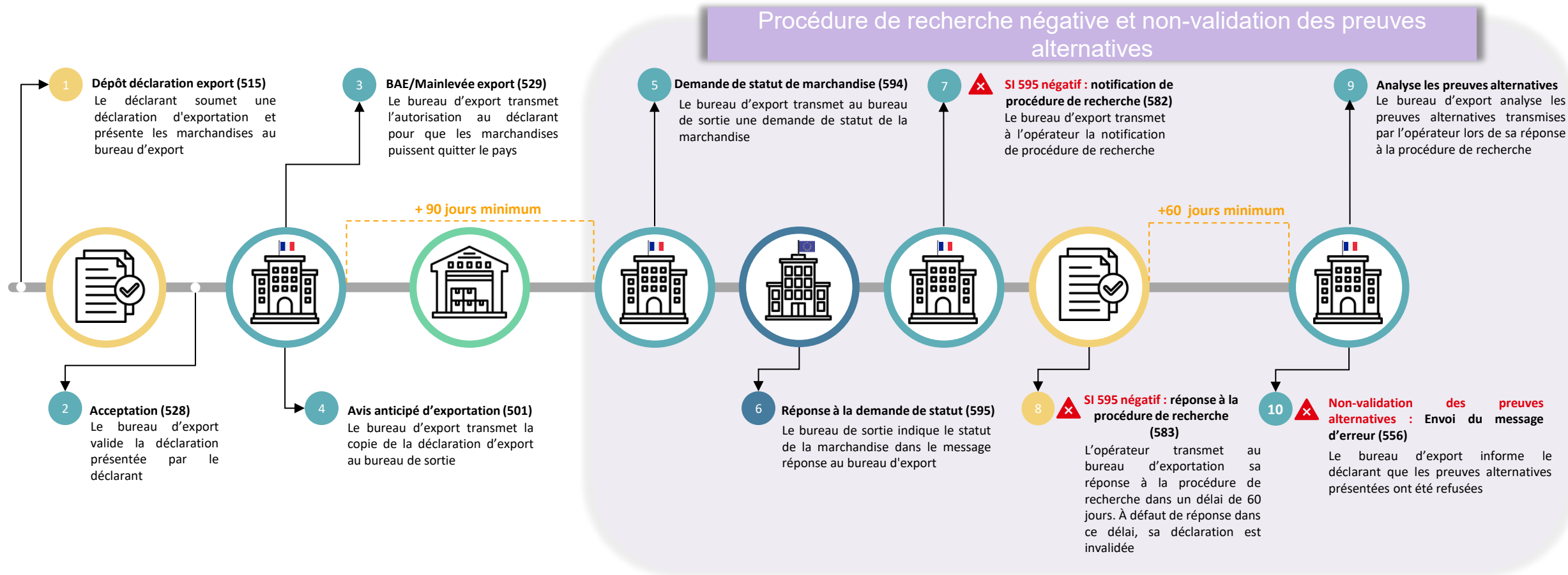
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 1)



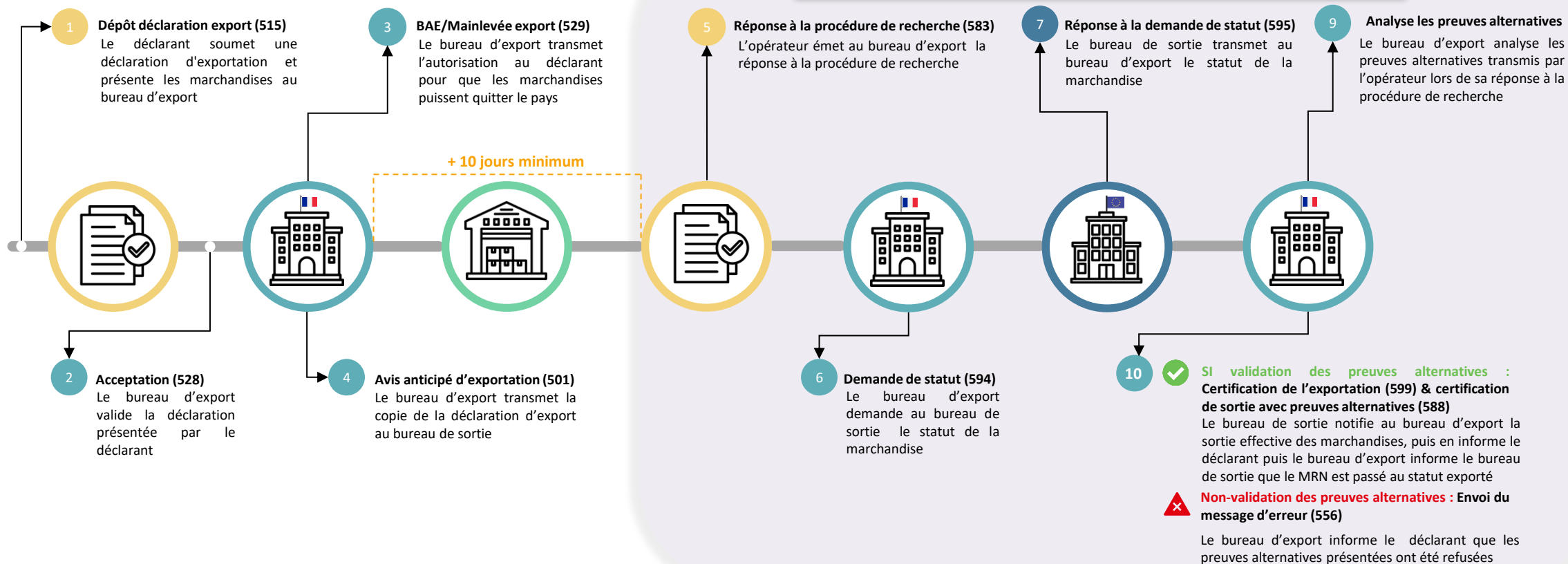
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 2)



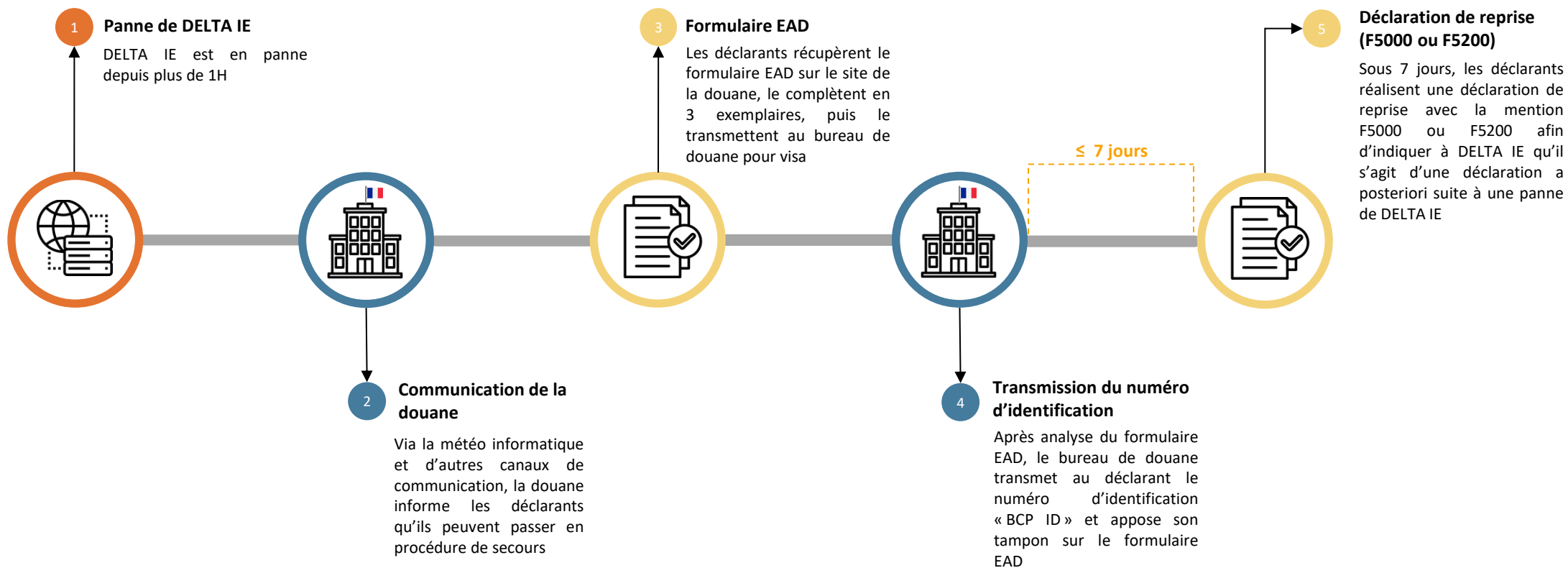
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 3)



3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par l'opérateur

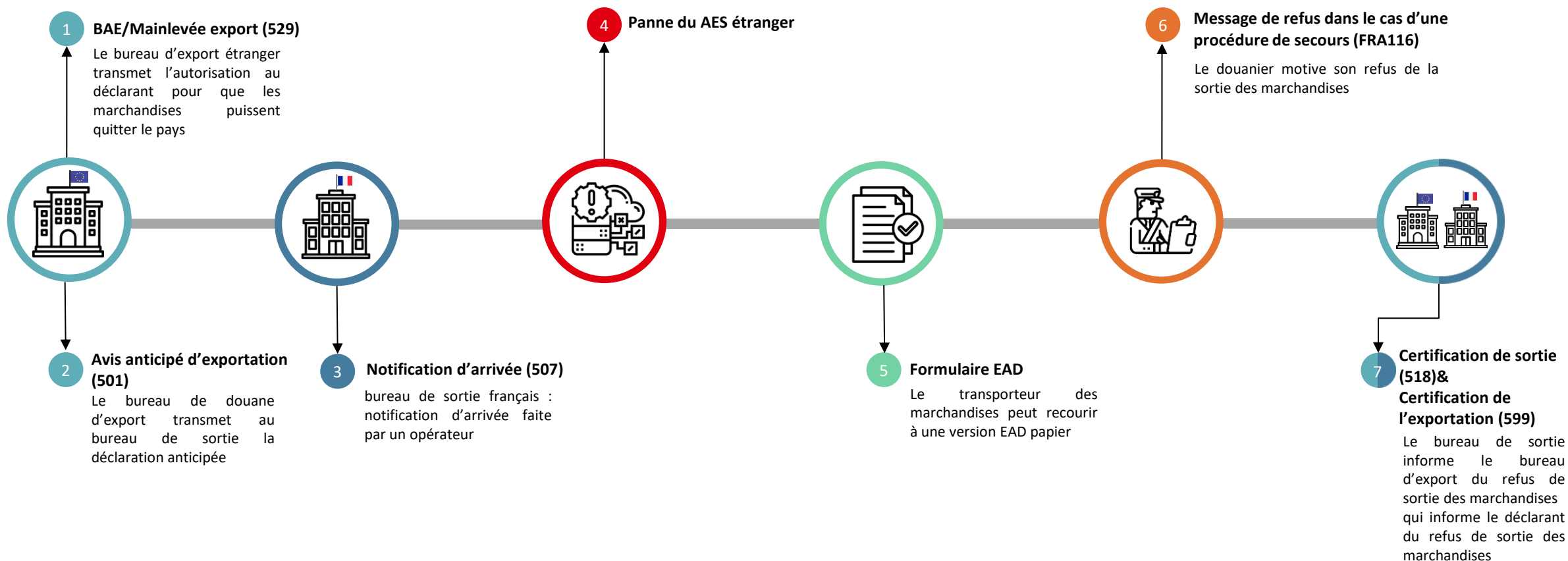


2. Procédure de secours DELTA E

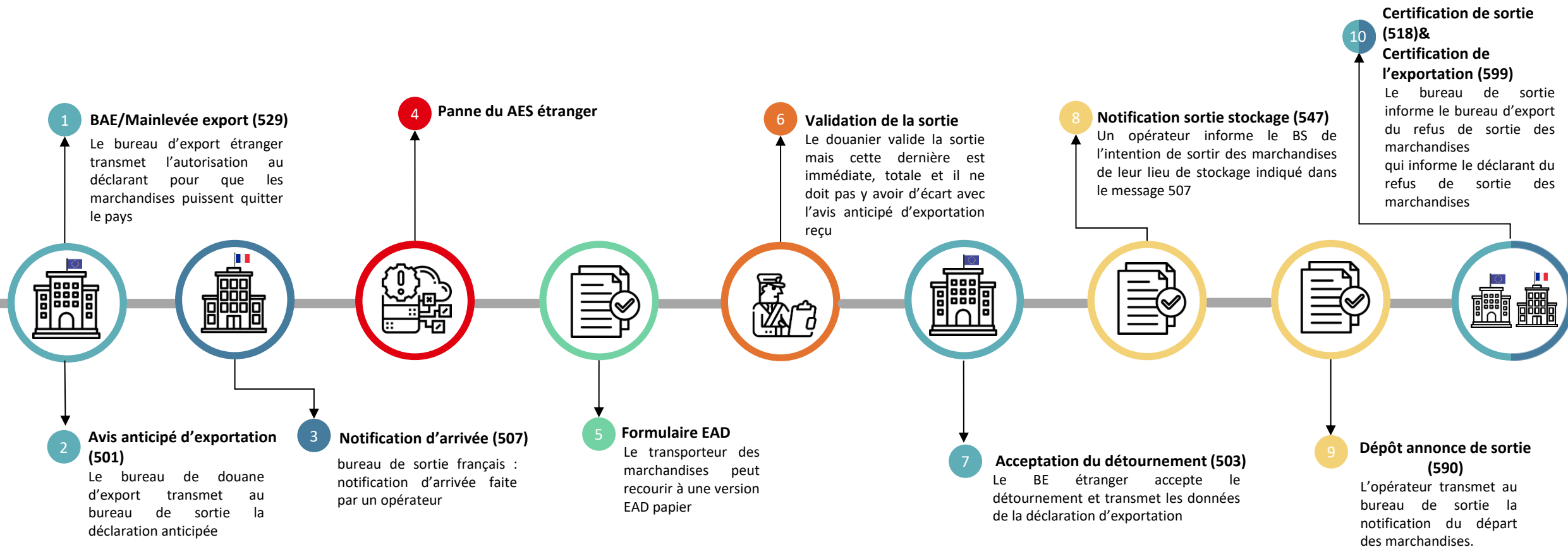


Le formulaire EAD sera mis à disposition sur le site de la douane avant la mise en service de DELTA IE. Une instruction sera publiée afin d'expliquer comment compléter la déclaration de reprise

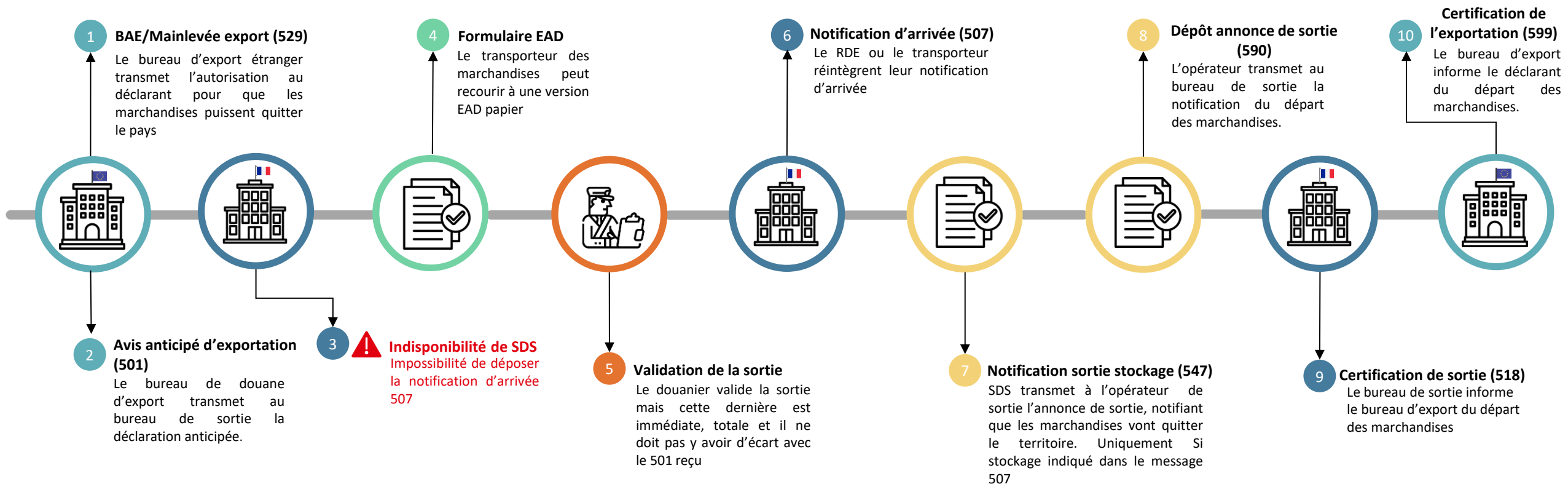
2. Procédure de secours SDS : cas refus de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)



2. Procédure de secours SDS : cas validation de sortie lors d'un détournement international (bureau d'export indisponible)

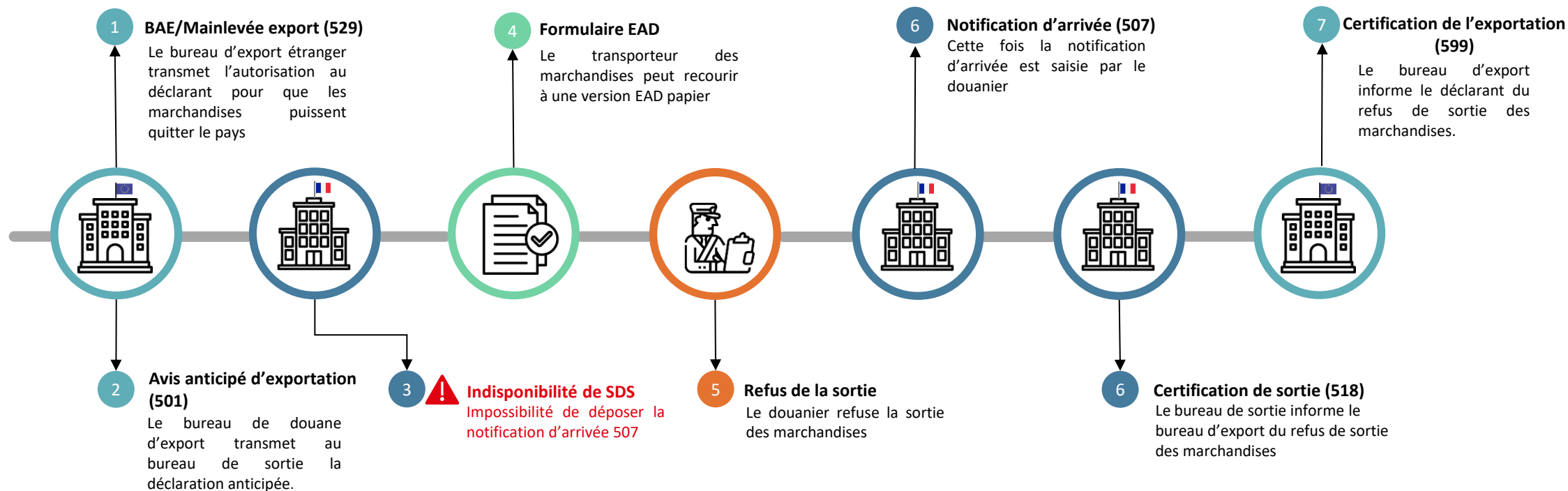


Procédure de secours SDS: cas d'indisponibilité de SDS validation de sortie



Pour l'étape 6 « notification d'arrivée (507) », dans les bureaux disposant de CCS, les notifications d'arrivée doivent être renvoyées par les CCS

Procédure de secours SDS : cas d'indisponibilité de SDS refus de sortie



Les bureaux locaux communiqueront des listes d'exclusion de la notification d'arrivée 507 à ne pas renvoyer à la douane

Règles de remplissage des données localisation export

Type of location (16 15 045 000)	Validité	Qualifier of identification (16 15 046 000)	Explications	Contrôle de cohérence
A (lieu désigné)	EX / SDS	V + 2ème qualifiant	•Code bureau	vérification dans Record possible
		Z	•Adresse (rue et numéro, code postal, ville, pays)	contrôle impossible
B (lieu autorisé) IST	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
C (lieu agréé) LADT	EX / SDS	Y + 2ème qualifiant	•Numéro d'autorisation de lieu	vérification dans Record possible
D (Autre)	EX / SDS	EORI + 2 ^{ème} qualifiant		vérification dans Record possible



Le tableau ci-contre décrit les couples type de lieux et qualifiants de lieux autorisés en France suite à l'évolution du jeu de donnée de la déclaration en douane.



Il est à noter que dans le message 507 l'opérateur peut indiquer deux lieux : celui où les marchandises sont entreposées et celui où les marchandises seraient conduites pour la présentation à la DGDDI en cas de contrôle.



Les lieux qui ne correspondent pas aux types A, B et C devront être enregistrés dans la table record lieux de présentation.

Remplissage des données localisation : recommandations du bureau COMINT1

RECORD LIEUX DE PRESENTATION

Pour simplifier la saisie des localisations de marchandises, le bureau COMINT1 a regroupé les lieux spécifiques à l'export (BE <> BS) et les lieux spécifiques à la sortie dans un référentiel nommé « RECORD LIEUX DE PRESENTATION ».

Type de relation concernée

Le référentiel reprend les lieux enregistrés dans les relations suivantes :

- ☐ MADT
- ☐ PDCI
- ☐ PDDE

Modification et complétion

- ☐ Agent PAE
- ☐ Agent PGP

Localisation des marchandises à l'export (515) ou à la sortie (507)

L'opérateur devra renseigner les valeurs suivantes :

- ☐ Type de lieu : **D**
- ☐ Qualifiant : **X**
- ☐ Identifiant additionnel : **EORI du gestionnaire du lieu**
- ☐ 2^e identifiant : **référence unique dans la table Record** qu'il faudra demander au PAE ou PGP

Présentation du jeu de données

- **Le jeu de données Delta IE volet export suit une structure identique à celle de Delta IE - volet Import.**
- La déclaration export en France se distingue par la combinaison des jeux de données typés B1 et A1/A2 dans le règlement délégué (UE) 2015/2446 du 28 juillet 2015.
- Il s'agit de combiner :

01

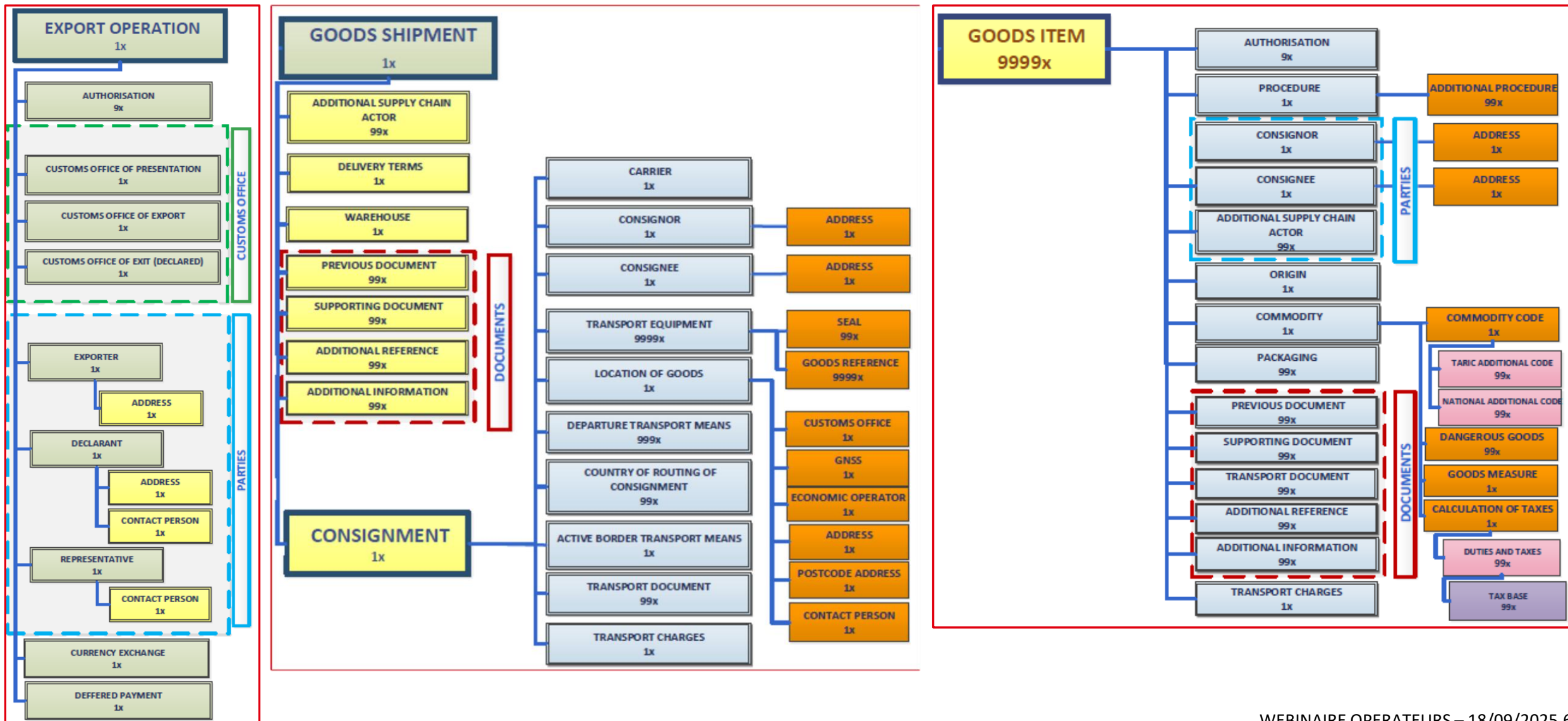
Les données relatives à l'exportation et la réexportation (B1).

02

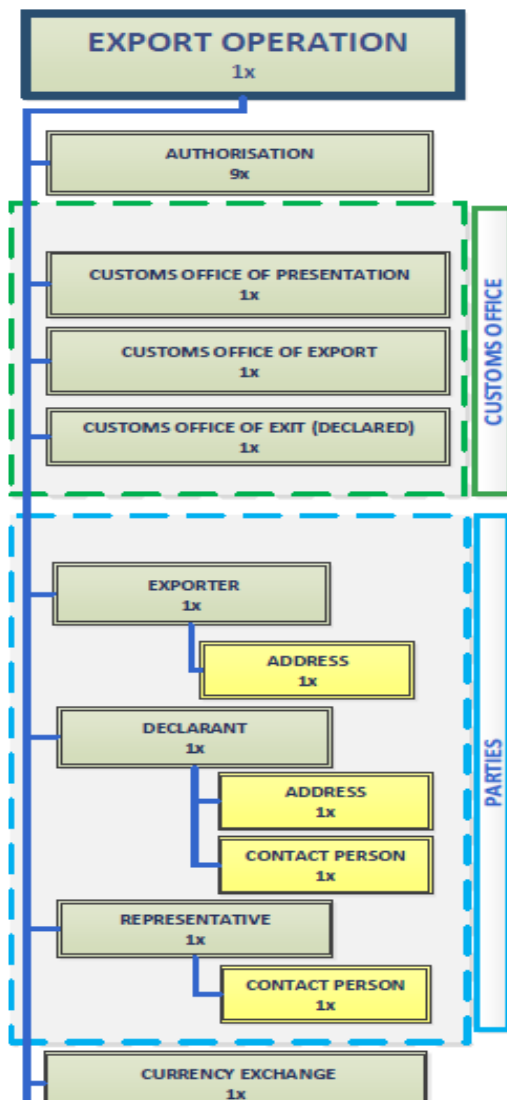
Les données concernant la sûreté et la sécurité (A1/A2).

Présentation du jeu de données AES

Structure générale du jeu de données



Présentation du jeu de données AES



Niveau export operation

Export operation conserve les principaux groupes de données (ECS)

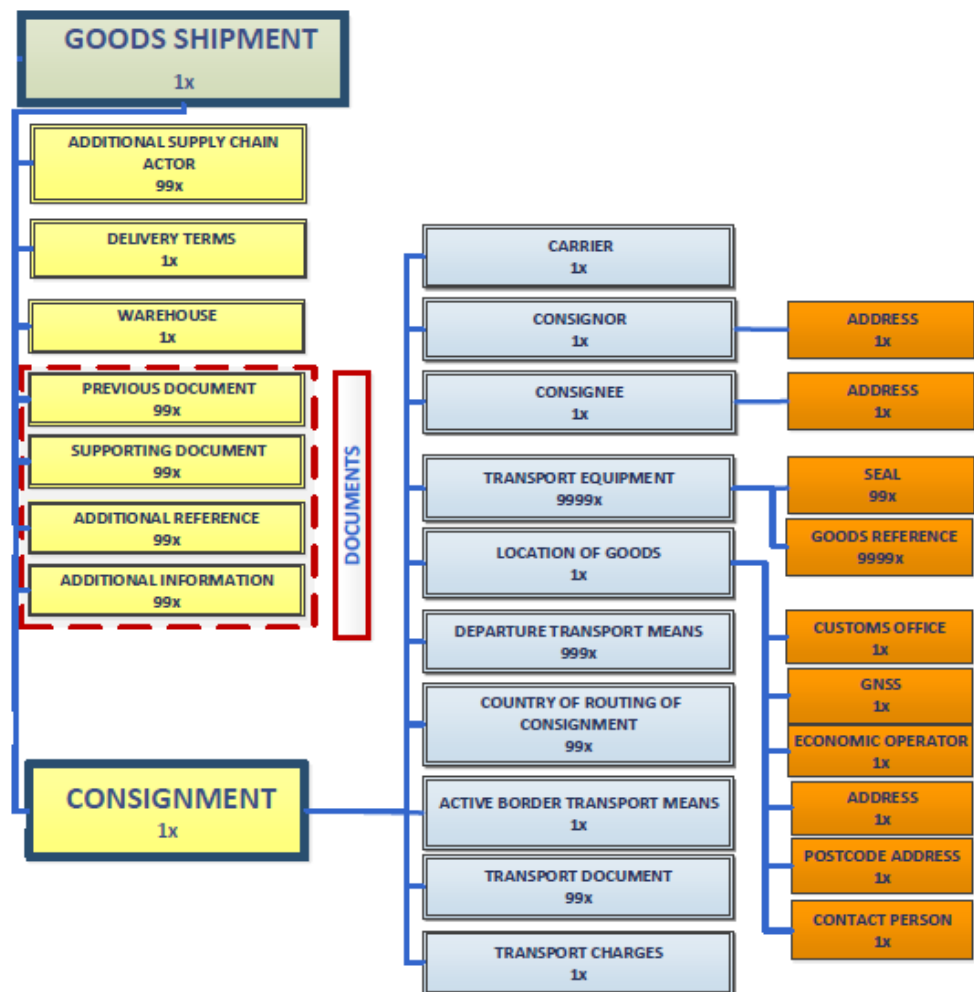
- L'exportateur
- Le déclarant
- Le représentant
- Les bureaux de douane

Changements des opérations d'exportation

- La rubrique « Résultat du contrôle » a été retirée du niveau « données générales »
- Le groupe « Scellés » a été déplacé au niveau « Goods Shipment/Consignment ».
- Le groupe « Paiement différé » a été déplacé au niveau « données générales ».
- « Destinataire » a été déplacé au niveau « Goods Shipment/Consignment ».

Présentation du jeu de données AES

Niveau Expédition/Goods shipments



Une nouvelle structure

Goods Shipment

- Le niveau Goods Shipment regroupe les marchandises couvertes par un contrat commercial entre un vendeur et un acheteur

Goods Shipment / Consignment

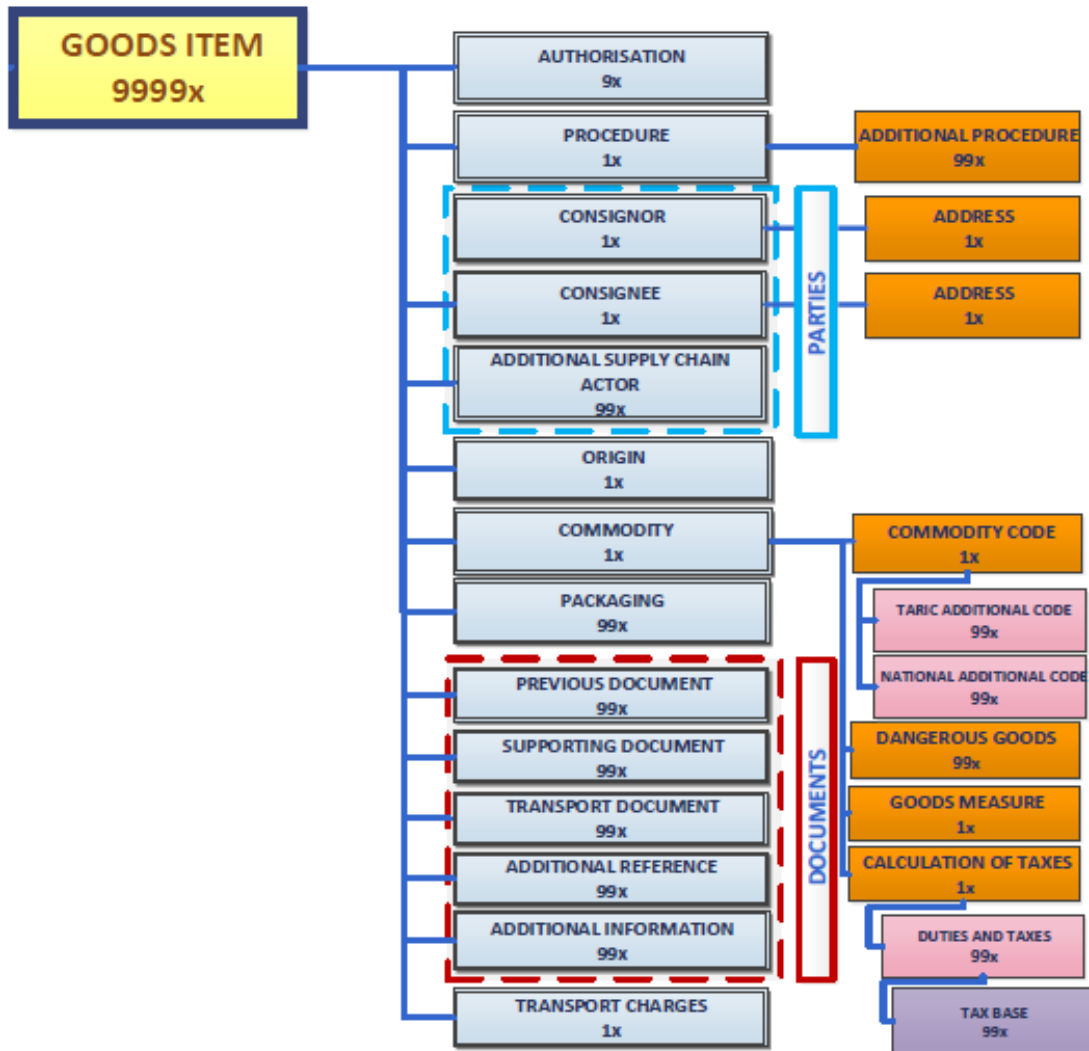
Équipement de transport

- Consignment concerne celles couvertes par un contrat de transport entre l'expéditeur/chargeur et le transporteur. Et contient un nouveau groupe de données « équipement de transport »

- Les conteneurs utilisés et les marchandises présente dans les conteneurs
- les scellés associés, qu'ils concernent des conteneurs ou d'autres moyens de transport
- les marchandises conteneurisées ou non conteneurisées mais scellées

Présentation du jeu de données AES

Niveau articles/ goods items



Données inchangées et conservées

Le niveau article

- Conserve les principales rubriques et leurs structures

Groupe de données inchangé

- Les acteurs, la marchandise, le conditionnement et les différents types de produits sont restés inchangés

Modification des données

Données générales

- L'exportateur n'est plus au niveau article, uniquement au niveau « données générales »

Habilitation et relations : Synthèse

Opérateur

Socle de prérequis

- ROSA EORI
 - Le PGP via ROSA enregistre/ crée une fiche signalétique de l'opérateur
- ROSA OPPD (opérateur produane)
 - Le PGP via ROSA crée une relation qui permet d'utiliser les téléservices douanier
- RECORD
 - Les adresses pour les lieux de type B, C et D sont enregistrées dans RECORD. Les PAE PGP mettent à jour les lieux de type (Autres) directement dans record

Permet à l'opérateur d'être enregistré et reconnu auprès de la douane

Prérequis Spécifiques

Prérequis – Delta IE volet export

- GHOST DELTA IE/ DECO
 - Le PGP via GHOST attribue un profil de dédouanement pour les utilisateurs de DELTA IE
- ROSA DECO (dédouanement droit commun)
 - Le PGP via ROSA crée une relation de dédouanement
- ROSA CREG (crédit trigo)
 - La recette inter-régionale via TRIGO met en place une garantie financière

Types d'habilitation – Delta E

Consulter
Gérer Mouvements

Prérequis – SDS

- GHOST SDS / EORI
 - Le PGP via GHOST attribue un profil de dédouanement pour les utilisateurs de SDS

Types d'habilitation – SDS

Consulter
Gérer notifications d'arrivées
Gérer sorties

Services

Types d'habilitation – Delta E

- DELTA E : Gérer/consulter
 - Droit de consulter les déclarations et de traiter les demandes des opérateurs
- CANOPEE DEC
 - Possibilité d'accéder aux données de toutes les déclarations
- BANACO DELTA IE
 - Possibilité de saisir les résultats de contrôle dans BANACO

Types d'habilitation – SDS

- SDS : Gérer mouvements /consulter
 - Droit de consulter les déclarations et de traiter les demandes des opérateurs
- CANOPEE SDS
 - Suivi du cycle de vie et des éléments relatifs à la sortie du TDU

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur DELTA IE



01

N°EORI

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



02

Relation (DECO)

Un opérateur ne peut pas dédouaner s'il n'a pas de relation DECO. La règle est une relation DECO par bureau et par type de dédouanement

(hors dédouanement centralisé [en 2 temps/ en 1 temps], DCN, DCC). La relation DECO remplace 5 types de relations dans ROSA (PDCI, PDDI, PDDE, PDXI, PDXE).

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



03

Relation CREG

Permet matérialiser la garantie financière apportée pour le **crédit d'enlèvement**. Elle associe l'opérateur, le montant de la caution déposée et les informations nécessaires au suivi de cette autorisation.

Obtention de la relation : La recette inter-régionale nous permet de l'obtenir



04

Relation OPPD

Permet d'identifier un opérateur ProDou@ne comme reconnu par la douane pour utiliser les services en ligne du portail douane.gouv.fr et accéder aux différentes téléprocédures douanières.

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir

2 Types de droits :



Consulter une déclaration

1

Ce sous-groupe de droits permet uniquement à l'opérateur de consulter ses déclarations sur le téléservice Delta IE



Gérer une déclaration

2

Ce sous-groupe de droits permet d'effectuer toutes les actions offertes par Delta-IE à un opérateur pour gérer une déclaration standard, simplifiée et complémentaire à l'import et à l'export.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur SDS



N° EORI

01

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

Types de sorties

BE=BS en dehors d'un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

Le déclarant peut solliciter 4 types de sortie

- 1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage
- 2 Sortie des marchandises sous couvert d'un contrat de transport unique (CTU)
- 3 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage
- 4 Sortie sous transit

BE=BS et BE≠BS dans un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

L'opérateur peut solliciter 2 Types de sortie :

- 1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage,
- 2 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

Documentation de référence



Lien Portail :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/comprendre-la-refonte-import-export-et-sy-preparer>



Page synapse :

https://synapse.douane.gouv.fr/jcms/p_2035650/fr/dgddi-programme-import-export



Le contrat de service operateurs (CSO) est disponible sur : [Échange de données informatisé - EDI API | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)



Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions réglementaires : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr



Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions techniques : delta-export-sds@douane.finances.gouv.fr

Documentation de référence

Nature	Dispositif d'accompagnement et de suivi
Documentation	• Guide utilisateur Correspondant Entreprise – <i>Dernière version publiée en décembre 2020</i> • Contrat de service opérateur Delta IE – <i>Dernière version publiée le 6 janvier 2023</i> • Autorisation API Externe – <i>Dernière version publiée le 24 janvier 2023</i> • Contrat de services opérateurs – <i>Dernière version publiée début juin 2025</i> • Protocole de tests opérateurs EDI – <i>A publier en juin</i> • Document d'inscription – <i>Sera transmis à chaque prestataire EDI au démarrage de ses tests</i> • JDD exemple – <i>Sera transmis à chaque prestataire EDI au démarrage de ses tests</i> • <i>Guide de saisie de l'IE515 – à venir</i>

Tableau de synthèse des processus en cas de sortie

Schéma logistique	Exemples de bureaux de douane	Référence CSO	Types de sortie	Type de sortie compatible avec schéma logistique (V1 Delta-IE) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la déclaration d'exportation (IE515) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la notification d'arrivée (IE507) ?	[E] Notification d'arrivée (IE507)	[S-BS] Notification de mise sous contrôle à la sortie (IE561)	[S-BS] Notification de l'octroi de la mainlevée à la sortie (IE525)	[E] Notification de sortie de stockage (IE547)	[S-BS] Décision de sortie de stockage (IE548)	[E] AS IE590	[S-BE] Certification (IE599)
BE ≠ BS avec BP = BE ou BP = BS ou BP ≠ (BE et BS)	- BE & BP : Marseille / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP : Marignane / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP & BS : Fos sur Mer	2.1.6.1.1	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"0" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non, <i>sauf si le BS n'est pas un bureau français</i>	Mention spéciale "S3000"	N/A	Formalités à réaliser auprès d'un bureau de sortie étranger, également bureau de départ de transit.						☒
BE = BS avec BP ≠ (BE et BS)	BE & BS : Marseille / BP : Marignane	2.1.6.1.2	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	"0" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non	N/A	N/A							
BE = BS = BP	BE/BS/BP : Marseille	2.1.6.1.3	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
			Sortie sous CTU	Oui	Mention spéciale "30500"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒
			Sortie sous transit	Oui	Mention spéciale "S3000"	N/A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒

BE : Bureau d'exportation / BS : Bureau de sortie / BP : Bureau de présentation
 BE = BS : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie
 BE ≠ BS : Bureau de sortie différent du bureau d'exportation
 BE = BS = BP : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie et bureau de présentation
 BP ≠ (BE et BS) : Bureau de présentation différent du bureau d'exportation et du bureau de sortie

[E] Message envoyé par l'opérateur de sortie
[S-BS] Message envoyé par le système douane et reçu par l'opérateur de sortie
[S-BE] Message envoyé au déclarant/exportateur

Spécificités export : les données sûreté / sécurité

DGDDI DELTA IE

DONNÉES GÉNÉRALES COMMUNES - PAGE 1/1

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT D'EXPORTATION (EAD)

Date et heure du BAE : 16/12/2024 09:43

Date et heure d'impression : 17/12/2024 08:30

Date et heure de présentation des marchandises : 16/12/2024 09:42

FR

MRN 20FRD22030039056990



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de déclaration [11 01 / 11 02] : EXA

Bureau d'exportation (déclaration) [17 02] : FRA0617B - Roissy Sogaris

Nombre total d'articles : 2

Bureau de sortie déclaré [17 01] : FR002730 - Marseille Port

Code sécurité [11 07] : 2- EXS

Indicateur de circonstance spécifique [11 04] : A20

INTERVENANTS

EXPORTATEUR [13 01] : Jean Dupont - FR12345689120143

123 rue de Paris, 75001 Paris

EXPÉDITEUR [13 02] : TEXTILE INTERNATIONAL - FR3494270100048

14 RUE DES DEUX COMMUNES 93100 MONTREUIL

AUTRE ACTEUR DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE : MF Fabricant - FR12345658

DESTINATAIRE [13 03] : SALES DEPT. ABCD

2-234 PINE ST N TORONTO CANADA

TRANSPORTEUR [13 12] : FR1526830108

PAYS

Destination [16 03] : CA

Exportation [16 07] : FR

Pays d'acheminement de l'envoi [16 12] : FR - NL - UK - US - CA

TRANSPORT

Masse brute totale (kg) [18 04] : 100

Transport en conteneur [19 01] : NON

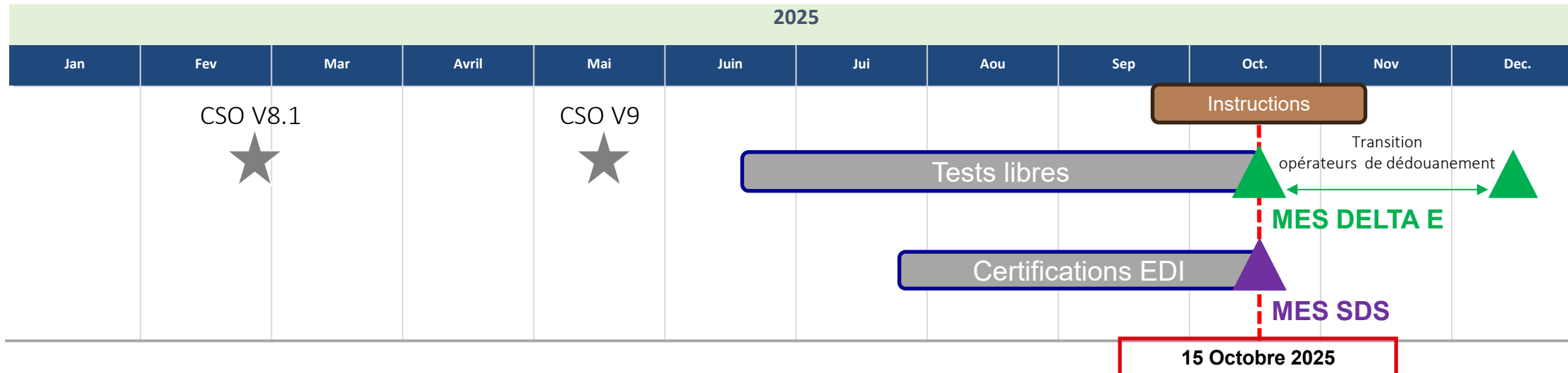
Frais de transport - Moyen de paiement [14 02] : E

la déclaration d'export

En France la déclaration d'export est combinée car elle embarque systématiquement les données sûreté- sécurité :

- Code sécurité
- Indicateur de circonstances spécifiques
- Expéditeur
- Transporteur
- Destinataire
- Pays d'acheminement
- Frais de transport
- Documents de transport

Planning de déploiement de Delta-EXPORT et SDS



Phase	Principe	Calendrier
1 - Tests libres fonctionnels	- L'opérateur/prestataire dispose de l'environnement de tests pour réaliser des tests de façon libre avant de soumettre son logiciel à la certification. - L'opérateur/prestataire est invité à être le plus exhaustif possible dans ses tests afin de couvrir tous les cas fonctionnels	A partir de mi-juin
2 - Certification	- Pour demander la certification, l'opérateur/prestataire EDI soumet un fichier compressé contenant un répertoire par scénario et dans chaque répertoire l'ensemble des fichiers au format JSON émis et reçus par l'opérateur/prestataire pour le scénario concerné - La certification aboutit à l'ouverture des droits en production pour la bascule	- A partir de mi-juin - Jusqu'à début octobre pour opérateurs de sortie et CCS - Jusqu'au 15 octobre pour les opérateurs de dédouanement